



La Confédération Générale du Travail

« Pour un service public de l'Équipement et de l'Environnement au service du public »

# Le Courrier

## du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

N° 1419 du 11 décembre 2012

### Sommaire

	<u>Pages</u>
1. Agenda	2
2. Info brèves	2
3. Hommage à Francis Coudeville	3
4. CTM du 29 novembre 2012 : compte rendu	4-12
5. CCAS du 4 décembre 2012 : déclaration	13-14
6. Droits syndicaux : note du SG du MEDDE	15-17
7. Droits syndicaux : note de la FNEE – CGT	18-19
8. Les missions ADS et ATESAT : réunion du 4 décembre 2012	20-22
9. ONEMA : courrier de la FNEE – CGT du 5 décembre 2012 à la Ministre	23-24
10. CETMEF : demande d'audience à la DAM	25-26
11. OFICT : campagne « les temps et les charges de travail »	27
12. Pétition intersyndicale : revendicatif de la catégorie C administrative et technique	28-29
13. Budget transport 2013 : analyse CGT	30-35
14. Journée d'action du 13 décembre 2012 : communiqué CGT	36-37
15. Agenda social Fonction Publique	38-40
16. Annuaire téléphonique de la FNEE – CGT	41



## AGENDA

### Mardi 11 décembre :

bureau de l'UIT

### Mardi 11 décembre :

préparation CGT – FSU du CHSCT M

### Mardi 11 décembre :

réunion du collectif fédéral retraité

### Mardi 11 décembre :

DRH / élus CAP SACDD sur gestion du corps des SACDD

### Mardi 11 décembre :

groupe d'échanges du MEDDE

### Mardi 11 décembre :

réunion FNEE, SNPTRI, SNOVA, SNPTAS et collectif VN

### Mardi 11 décembre :

CHSCT du MEDDE

### Mercredi 12 décembre :

secrétariat fédéral

### Mercredi 12 décembre :

réunion UGFF sur les ANT

### Mercredi 12 décembre :

commission de travail « Travail et Handicap »  
du CHSCT M

### Mercredi 12 décembre :

préparation CGT – FSU du CTM

### Jedi 13 décembre :

Commission Exécutive de l'UGFF

### Jedi 13 décembre :

CTM du MEDDE

### Jedi 13 décembre :

OS / DAM – DRH groupe de travail Affaires Maritimes

### Lundi 17 décembre :

réunion du collectif fédéral TSDD

### Lundi 17 décembre :

rencontre Confédération / FNEE

sur les droits interpro 2013

### Lundi 17 décembre :

bureau de l'UGFF

### Mardi 18 décembre :

OS / DRH sur risques psychosociaux

### Mardi 18 décembre :

groupe d'échanges du MEDDE

### Mercredi 19 décembre :

comité de suivi du protocole des VN

### Jedi 20 décembre :

CT central des DDI

### Jedi 20 décembre :

réunion UGFF et FP CGT sur l'agenda social

### Jedi 20 décembre :

OS / DG de VNF

### Lundi 7 janvier :

réunion du collectif fédéral VNF

### Lundi 7 janvier :

bureau UGFF

### Mardi 8 janvier :

secrétariat de l'UIT

### Mardi 8 janvier :

réunion des composantes de l'UFE



## INFOS BREVES



### Négociation « sécurisation de l'emploi »

**2 500 chômeurs de plus chaque jour  
et le MEDEF en redemande !**

Ce matin la presse avait largement repris les propos de la CGPME qui annonçait que dans certaines conditions, ils étaient prêts à discuter de la question des contrats courts.

C'est en effet un des points importants de la négociation en cours : va-t-on enfin faire cotiser plus les employeurs utilisant des contrats précaires, en particulier de façon abusive ?

La CGT a d'emblée questionner le patronat à ce sujet. Le MEDEF, chef de file de la délégation patronale a indiqué que cette question n'était pas à l'ordre du jour.

Pour le reste, rien de neuf : Les organisations syndicales ont commenté avec plus de détails le document remis par le Medef la semaine passée.

La CGT a présenté à nouveau ses propositions pour faire une négociation « sécurisation de l'emploi » digne de ce nom. (...)



### Démocratie sociale, représentativité

**Elections TPE : la CGT obtient 5 jours  
de délai de vote**

Depuis le 28 novembre, les salariés des très petites entreprises et employés à domicile devraient pouvoir voter par correspondance ou par internet. Mais deux difficultés majeures se sont fait jour.

Les pouvoirs publics (ministère du Travail) ont pris un retard considérable dans l'organisation du scrutin : plusieurs centaines de milliers de salariés n'ont pas reçu le matériel électoral à l'ouverture du vote et le recevront au plus tard le 5 décembre 2012, soit avec 8 jours de retard.

Devant cette situation, dès le 28 novembre, la CGT a pris, par la voix de Bernard Thibault, contact avec le ministère du Travail, en demandant un aménagement permettant d'allonger la période de vote.

La CGT se félicite d'avoir obtenu un délai pour les votes par correspondance, qui feront, comme le précise le courrier envoyé aux électeurs, « l'objet d'un dépouillement de tous les plis parvenus avant le 17 décembre 2012, 14 heures ... » (...)



### Discrimination

**Pour l'égalité maintenant,  
contre les discriminations tout le temps**

Les organisations syndicales s'engagent pour gagner des droits à l'égalité pour tous et combattre toutes les discriminations sans exception. Par ailleurs, la Confédération Européenne des Syndicats revendique la mise en œuvre de droits égaux effectifs pour toutes et tous et se positionne contre toute forme de sexisme, de racisme, de xénophobie et de discrimination sur la base du genre, de la religion, de l'âge, du handicap, de l'assignation de genre et de l'orientation sexuelle.

La Cgt intervient depuis longtemps sur les questions liées à l'orientation sexuelle et l'identité de genre.

Le projet de loi portant sur l'ouverture du mariage aux couples de personnes de même sexe est l'occasion de marquer notre engagement pour gagner l'égalité pour les lesbiennes, Gays, Bi et Trans (LGBT). Gagner l'égalité et le mariage pour tous, c'est aussi obtenir des droits dans l'entreprise et pour les salariés, les retraités et les privés d'emploi. (...)

**suite sur : [www.cgt.fr](http://www.cgt.fr)**

**Intervention de la Fédération CGT Equipement-Environnement  
lors de l'hommage rendu à notre camarade Francis Coudeville  
le 8 décembre 2012 à Nîmes**

Chers amis, chers camarades,

Francis a intégré le ministère de l'Equipement le 1er juillet 1976 à la DDE du Gard comme Secrétaire administratif. Il est élu à la commission exécutive et au bureau de la fédération en novembre 1979. En 1991, dans un contexte difficile il accepte de prendre en charge la responsabilité de trésorier fédéral. En homme de grande rigueur, Francis commence son mandat en informatisant la tenue de la comptabilité et en développant une application informatique de gestion et de suivi des cotisations. Il apportera ensuite son aide aux syndicats de la fédération dans toutes les évolutions liées à la trésorerie et à la politique financière.

Fort de ses connaissances et de son attachement à la protection sociale, il permet à la fédération d'intégrer ces questions dans le cahier revendicatif et de prendre la mesure de cet enjeu à part entière. Son action pour la défense de la protection sociale et notamment de la sécu issue du Conseil National de la Résistance aura été un combat de tous les jours.

En 2008, son travail permet d'impliquer directement notre fédération dans le cahier des charges et la désignation ministérielle de la MGET comme organisme référencé pour la protection sociale complémentaire des agents.

Francis était un homme de convictions. Il était attaché au fédéralisme et pesait de tout son poids pour le faire respecter. Tout au long de son parcours syndical et mutualiste il aura défendu ses idées et il les aura expliquées. Francis intervenait sur tous les champs de notre vie fédérale. Ses interventions étaient souvent vigoureuses. Celles-ci étaient toujours argumentées et faisaient référence. Ses capacités d'analyse et d'écoute en faisaient un élément incontournable de notre réflexion. Dans les bons moments et les plus difficiles, il a été l'un des piliers de notre fédération.

La loi de 2008 a imposé de nouvelles obligations comptables aux organisations syndicales, dont l'obligation de certification des comptes pour les fédérations. C'est ainsi que Francis est devenu l'interlocuteur privilégié du Commissaire aux Comptes. Dans ce cadre, l'administrateur confédéral avait souligné la tenue exemplaire des comptes fédéraux allant même à dire que si tous les trésoriers avaient pu travailler aussi bien que Francis, les nouvelles règles comptables poseraient moins de difficultés aux organisations de la CGT. C'est ainsi que le commissaire aux comptes a pu vérifier et certifier la bonne tenue des comptes de notre fédération dans les années qui ont suivi.

Francis a mené un long et courageux combat contre la maladie. Loin de se résigner, il a maintenu son investissement militant et a travaillé à la mise en conformité de la trésorerie fédérale en adaptant son organisation de travail à ses traitements médicaux. Il s'est battu jusqu'au bout.

Au moment où notre fédération prépare son 15<sup>ème</sup> congrès, la disparition de Francis nous prive de son expérience. Elle nous coupe d'une partie conséquente de notre histoire fédérale. Nous lui rendons hommage ce jour avec beaucoup de douleur et de pensées pour sa famille, ses proches. Dans les mois qui viennent, nous lui porterons hommage encore plus nombreux.

PICSOU tu nous manques...



## Compte rendu CGT et FSU du Comité technique ministériel (CTM) du 29 novembre 2012

**Elus CGT et FSU :** Marie Hélène Thomas, Charles Breuil, Francis Combrouze, Philippe Garcia, Jean Marie Rech, Simon Lery.

**Expertes :** Elisabeth Husté, Sandra Prévost.

### Points à l'ordre du jour :

- 1- **CTM commun aux METL et MEDDE,**
- 2- **Déprécarisation à la DGAC,**
- 3- **Entretien professionnel et réduction d'ancienneté,**
- 4- **Statut des IPCSR,**
- 5- **Services de Prévision des Crues (SPC), question diverse sur télétravail.**

**La délégation CGT-FSU** (Francis Combrouze) intervient par une déclaration liminaire (voir en pièce jointe), suivie par les trois autres syndicats élus au CTM.

**Le secrétaire général (Vincent Mazauric nommé fin octobre) répond en substance les éléments** suivants à nos interventions liminaires. En premier lieu, il nous remercie pour nos souhaits de bienvenue et relève très favorablement l'importance que nous attachons à nos missions, à leurs bonnes conditions de réalisation par tous les personnels.

**La qualité du dialogue social** est l'une des priorités qui lui ont été fixées par les ministres. Une note relative à l'application des droits de réunion des personnels et des droits syndicaux sera signée dans les jours qui viennent. L'idée d'avoir des CTM comportant un point thématique sur une politique publique est retenue : ainsi les affaires maritimes au sens large en seront le 1<sup>o</sup> exemple. Respect des partenaires sociaux : une charte souhaitée par les ministres pourrait y contribuer, l'important étant néanmoins le concret.

**L'action sociale de proximité** est bien essentielle : il garantit qu'il n'y a aucune mise en cause à ce sujet, et notamment pas les CLAS des DDI.

S'agissant de **l'extension du dispositif amiante** à tous les personnels dans des conditions égales, il souscrit bien à notre objectif, mais le niveau interministériel sera nécessaire pour décider décret et amendement législatif. Pour ce qui concerne la création de **CAP Préparatoires de proximité aux CAP Nationales de SACDD et TSDD**, il n'a pas encore de position.

S'agissant **des emplois et de la répartition des effectifs** entre les différents programmes 2013 du METL selon les DDT, DREAL et centrale, le SG assure qu'une réponse sera donnée, madame Dufлот nous l'ayant également annoncé en octobre lors d'une audience.

Sur la **suppression de 121 emplois** vacants en janvier 2013 à la mise en place de **VNF**, il n'est pas en mesure d'y revenir.

**Sur l'avenir de l'ATESAT et l'ADS**, il renvoie à une concertation à venir. Devront être pris en compte les contraintes d'effectifs, les besoins et évolutions des droits des sols et de l'assistante technique aux communes éligibles. Doit être apprécié le discours du Président de la République au congrès des Maires de France de fin novembre, sur les missions Etat d'ATESAT revendiquées par les communes. Le secrétaire général affirme l'attachement des élus à une **ingénierie publique** de qualité et indépendante. Le rôle du CEREMA ne se substituera pas aux fonctions des DDT et DDTM pour l'ATESAT, mais doit constituer un appui technique et d'ingénierie adapté aux besoins. Les concertations sur ADS, ATESAT et CEREMA permettront de préciser les modalités envisagées pour ces missions.

Sur notre demande de respect de la **clause de maintien des moyens humains et budgétaires** des **CETE et Services Techniques Centraux** appelés à intégrer le **futur CEREMA** dans les 2 ans suivant sa mise en place, le SG ne veut pas trancher ici, mais relève que le PLF 2013 baisse les effectifs d'1,5 %... Il assure qu'il aura un suivi particulier de ces moyens.

Sur les moyens **humains des Etablissements Publics (EP)** sous tutelle, il y a obligation de faire face aux contraintes. Quant à la création d'une **Agence nationale de la Biodiversité (ANB)**, il garantit qu'il n'y a pas de plan diabolique caché. Il y aura concertation avec les représentants des personnels sur les missions, moyens, fonctionnement, avec des études d'impact. De manière générale pour les **EP, la réforme des fonctions des agents comptables** est essentielle : ces procédures ne sont pas des contraintes tatillonnes mais les moyens de durer pour l'avenir des établissements.

*Nos commentaires* : pour son premier CTM le secrétaire général s'est montré très respectueux des représentants des personnels. Il a fourni des réponses précises à certaines questions. Sans néanmoins répondre à toutes nos demandes, ni sur le fond à la dégradation généralisée de l'adéquation missions/moyens.

Il a le souci d'avancées concrètes pour les personnels, nous lui donnons acte de ses intentions. Les faits des mois à venir et les mobilisations selon les thèmes de l'agenda social, permettront de prendre la mesure des actes.

### **Point n°1 CTM du METL et du MEDDE**

L'administration (DRH) rapporte le projet de décret : il consiste à pérenniser le Comité Technique Ministériel commun aux deux missions ministérielles « Egalité des Territoires et Logement » et « Ecologie, Développement Durable et Energie ». En effet le décret général sur les CTM du 15 février 2011 appelle cette précision, au-delà des 6 mois suivant les attributions ministérielles actées par les décrets des 16 et 21 juin 2012 (gouvernement suivant les élections législatives) : c'est-à-dire avant le 21 décembre prochain.

Nous sommes favorables à cette disposition de bon sens, sur la base de la représentativité des représentants des personnels issue des élections du 20 octobre 2011.

**Vote sur le décret : Pour CGT-FSU, CFDT, UNSA ; Contre : FO**

### **Point n°2 Application de la loi de précarisation à la DGAC**

(Experte CGT- FSU : Sandra Prévost)

La DGAC - Christian Badoche (bureau de la gestion des personnels et du recrutement à la DGAC) - présente le projet de décret de dé-précarisation à la DGAC. Le texte vise les recrutements possibles pour les contractuels pour la titularisation dans les différents corps concernés de l'aviation civile.

L'accès se fera par examen professionnel réservé (corps des adjoints d'administration AC, des assistants d'administration AC, ainsi que des techniciens supérieurs des études et de l'exploitation AC) ou bien par concours réservé (corps des Attachés d'administration AC, Ingénieurs des études et de l'exploitation AC et Ingénieurs électroniciens des systèmes de sécurité aérienne).

L'administration et notre délégation rappellent les deux points saillants durant les négociations : difficultés à faire correspondre certaines fonctions (celle des professeurs de langue anglaise) et corps d'accueil, ainsi que les modalités de stage avant titularisation. Nous estimons que les négociations menées aboutissent à un compromis satisfaisant pour les personnels. En effet, les professeurs d'anglais seront CDIés avec une amélioration des CDI actuels (conditions de rémunération) ; et pour les futurs techniciens et ingénieurs, des dispenses de scolarités sous condition d'obtention de qualifications techniques.

**Vote sur le décret : Pour CGT-FSU, FO ; Abstention CFDT, UNSA (ce dernier regrettant en substance de trop bonnes conditions de titularisation pour les personnels techniques...)**

### **Point n° 3 Entretien professionnel et réductions d'ancienneté**

(Experte CGT-FSU : Elisabeth Husté)

Nous présentons l'amendement suivant : les règles statutaires des OPA ne prévoient pas qu'ils soient soumis à l'entretien professionnel. Il est donc souhaitable que le projet d'arrêté stipule cette exclusion, comme pour les agents IPEF.

Nous rappelons notre opposition à l'entretien professionnel tel que mis en œuvre aujourd'hui. C'est la clé de voûte d'une GRH toujours plus individualisée : nous demandons un nouveau chantier à ce sujet. L'entretien doit se traduire par un bilan rédigé, qualitatif et non simplement quantitatif.

Nous soulignons notre satisfaction que le support de l'entretien professionnel lorsqu'il concerne le management, soit considéré dans son ensemble (équipe, projet, réseau).

Le bilan des réductions d'ancienneté ne fait pas apparaître le corps des contrôleurs et nous nous en étonnons.

L'administration (DRH) indique que le guide méthodologique répond aux différentes situations et qu'il sera à disposition des supérieurs hiérarchiques et des agents pour la prochaine campagne d'évaluation. Les contrôleurs n'apparaissent pas dans le bilan car ils relèvent d'une présentation dans leur CT de proximité.

Le Secrétaire Général prend acte de notre opposition à ce mode de management et au rôle donné à l'entretien professionnel. Il déclare qu'il accepte l'amendement CGT-FSU, soutenu par toutes les OS.

**Vote sur l'arrêté amendé : Contre CGT-FSU, FO ; Abstention CFDT, UNSA**

### **Point n° 4 Décret relatif à la modification du statut des IPCSR**

La CFDT quitte le CTM après avoir exprimé son mécontentement de ne pas avoir été associée à cette modification.

Ce Texte a pour objet l'application du Nouvel Espace Statutaire (NES) au corps des IPCSR (inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière).

Pour l'administration (M. Prévost, DSCR adjoint), l'entrée dans le NES constitue une véritable avancée. Il souligne que ce dossier a fait l'objet d'une concertation en groupe d'échanges. Il indique qu'il n'est pas envisagé de fusion avec d'autres corps du ministère de l'Intérieur.

La formation relative au permis poids lourds : il est bien entendu que l'administration prendra en charge les frais inhérents. Le fait de détenir le permis moto est une transposition négociée de la directive européenne. De même, le contrôle qualité découle de la 3ème directive européenne qui entre en vigueur le 19 janvier 2013.

L'administration affirme qu'elle ne s'est pas fixée d'objectif d'imposer un pourcentage de réussite aux épreuves du permis de conduire. Une circulaire visant à harmoniser le travail sur l'ensemble du territoire devrait être publiée. Elle sera présentée lors du prochain CCER.

L'administration a présenté en séance cinq amendements d'ordre rédactionnel ou de précisions. Nous rappelons que les règles relatives à la représentativité n'ont pas été respectées : des organisations (CGT-FSU/CFDT) n'ont pas été invitées à la table des négociations, précédant le groupe d'échanges. Le NES n'est pas une réelle avancée. La rémunération de certains agents au NES, s'est retrouvée à un niveau inférieur à celui du SMIC dès la première revalorisation de celui-ci. Les premiers échelons doivent déjà être revalorisés.

La réponse du Secrétaire Général « je vous donne acte » nous laisse dubitatif.

Nous avons soumis un amendement stipulant que le passage des permis relevant des poids lourds et d'autres catégories de véhicules spécifiques (C et autres), s'effectue dans le cadre de la formation continue des IPCSR aux frais de l'administration.

Sur cet amendement présenté par la CGT-FSU, soutenu par toutes les OS lors du vote, le Secrétaire Général assure qu'il en reprendra le contenu par circulaire d'accompagnement du décret.

**Vote sur le décret : Contre CGT-FSU ; Pour UNSA ; Abstention FO**

### **Point 5 : Projet d'arrêté modifiant la compétence interdépartementale en matière de prévision des crues**

Nous rappelons à l'administration qu'en 2000, il y avait 52 services d'annonce des crues. Actuellement, il n'y a plus que 22 services de prévision des crues (SPC) et le SCHAPI (Service à compétence nationale de la DGPR basé à Toulouse).

L'objet de cet arrêté concerne 67 agents dans 5 SPC à rattacher en DREAL selon le principe de bassin et sous bassin. Ces SPC relevaient de SN (services navigation) ou de 3 DDT ou DDTM.

Seront ainsi rattachés aux DREAL, les **SPC Rhin-Sarre** (DREAL Alsace, provenant du SN Strasbourg avec maintien à Strasbourg), **SPC Méditerranée-Ouest** (DREAL Languedoc Roussillon, provenant de la DDT 11 avec maintien à Carcassonne), **SPC Grand Delta** (DREAL Rhône-Alpes, provenant de la DDTM 30 avec maintien à Nîmes), **SPC Alpes du Nord** (DREAL Rhône-Alpes, provenant de la DDT 38 avec maintien à Grenoble), **SPC Oise-Aisne** (DREAL Champagne-Ardenne, provenant du SN Seine avec maintien à Compiègne). L'administration (M. Durand, DGPR adjoint) assure que les restructurations, corrélatives à la diminution des moyens, permettent d'améliorer la prévention en permettant le maintien des compétences des équipes des SPC.

Alors qu'il s'agit d'un enjeu public élevé, cette situation consacre pour nous une diminution de moyens sur longue période et illustre la déprise territoriale, pourtant indispensable à cette activité de prévision.

L'administration répond que les effectifs 2013 du programme 181 (Risques et Pollution) ont été préservés avec seulement 8 ETP supprimés pour les risques naturels, la diminution étant plus conséquente pour les risques technologiques que naturels (au total 35 ETP en moins 2013/2012 sur l'ensemble du programme). Elle indique que cette restructuration répond effectivement à la contrainte d'effectifs, notamment aux tailles critiques d'équipes. Selon elle, le travail en bassins versants ne nécessite plus autant de maillage et de connaissances territoriales.

Nous maintenons que le ressort géographique trop important, fragilise des équipes déjà critiques en effectifs et ne permet plus la transmission du savoir, notamment en lien avec la connaissance du terrain. Dans les DDT et DDTM, la notion de « référent » à la préparation de la gestion des crises risques naturels, ne se traduit toujours pas avec 1 ETP dans toutes les DDT et DDTM.

L'administration reconnaît que c'est le cas, mais que cela progresse avec en moyenne 0,2 ETP/DDT. Nous relevons que malgré l'amélioration de la prévision des risques naturels, il y a une augmentation du nombre de victimes et de morts. L'amélioration des effets de la prévision donnée par les SPC implique pour nous la connaissance fine de la vulnérabilité des territoires au niveau de chaque DDT : or il y a de moins en moins de moyens en DDT...

Nous demandons que les 67 agents bénéficient bien des garanties inhérentes aux restructurations de services, quand bien même ils sont maintenus dans leurs sièges géographiques actuels.

L'administration répond que les droits des agents sont garantis (rémunérations, pas de mobilité imposée) et qu'il n'y a pas de changement de résidence puisqu'il s'agit d'un rattachement aux DREAL, sans mobilité géographique. Elle indique que cette restructuration est couverte par l'arrêté du 13 juillet listant les opérations éligibles à la prime de restructuration.

**Vote sur le projet : Pour CGT-FSU, Abstention : UNSA, Contre FO.**

### **Question diverse sur l'expérimentation « télétravail »**

L'administration reconnaît le manque de cadre national pour cette expérimentation et les différences de traitement locales engendrées. Elle précise que rien ne hâte ce sujet et indique une prochaine réunion le 4 décembre. Toutefois, elle est prête à intervenir ponctuellement pour des situations sans cadrage. Elle souhaite tirer partie des expérimentations avant d'envisager l'extension au ministère.

Nous rappelons notre demande que le ministère en reste au niveau des seules expérimentations engagées. Par ailleurs, rien ne presse notre ministère puisqu'il y a des discussions à ce sujet au niveau Fonction Publique entre syndicats et DGAFP : des garanties pour les personnels doivent être données contre toute dérive sous couvert d'expérimentations.





## **Comité technique ministériel du jeudi 29 novembre 2012**

### **Déclaration liminaire CGT-FSU**

Francis Combrouze

Monsieur le secrétaire général, Mesdames, Messieurs, Chers Camarades,

Nous vous souhaitons la bienvenue suite à votre nomination en Conseil des ministres. Votre carrière s'est déroulée pour l'essentiel au ministère du Budget, avec passage en cabinet ministériel. Aussi nous souhaitons que vous rencontriez régulièrement outre les services centraux, les services déconcentrés en régions et départements, ainsi que les établissements publics de nos deux ministères : pour mieux connaître l'étendue de nos missions, rencontrer les personnels et leurs représentants élus. Sans oublier les animateurs de l'action sociale au service des personnels, c'est à dire les présidents de CLAS qui ont tenu leur réunion nationale ces derniers jours.

1- Tous nos vœux de réussite professionnelle... Notamment pour que l'agenda social des ministères, se concrétise dans les semaines et mois à venir. Les mobilisations des catégories C administratives fin septembre, celles des personnels de services affaires maritimes en octobre, la manifestation nationale du 23 octobre avec la participation remarquable des OPA et personnels d'exploitation, l'écoute de madame Delphine Batho qui a reçu pendant la manifestation la délégation CGT et FSU, ont joué leur rôle dans l'adoption le 29 octobre de cet agenda. Observons néanmoins que le plus difficile reste à venir pour nos trois ministres : passer d'un engagement de méthodes et de calendrier à des résultats concrets pour l'amélioration des conditions de travail et de rémunération des personnels. Je n'entends pas les lister ici, faute de temps.

Mais il s'agit de ne pas se défaire systématiquement sur la DGFAP ou la direction du budget, voire Matignon, ce qui semble devenue une habitude à la DRH, lorsque nous pouvons avoir des résultats de notre ressort. Souhaitant que vous aiderez les premiers responsables de la DRH à rompre avec cette mauvaise habitude, en lui donnant les moyens d'agir au service des personnels sans encombrer inutilement l'interministériel, partagez vous notre vœu ?

Un exemple : la signature d'une note à l'attention des directeurs et chefs de services des deux ministères rappelant que les droits syndicaux et de réunions des personnels existants et acquis sont valables, jusqu'à édicton de nouvelles règles en ce domaine après négociation sociale. Merci de votre réponse sur ce point.

Un second exemple, celui des retards accumulés dans l'extension du dispositif amiante exposition professionnelle à tous nos personnels : nous demandons des modalités égales indépendamment du statut de l'agent ou de la nature des services. On nous répond d'accord, mais le décret ne suffit pas... Il faut un vecteur législatif : nous vous demandons un amendement gouvernemental dans le PLFR 2012 ou le PLF 2013, ou tout autre vecteur... Nos retards doivent cesser en ce domaine pour des raisons évidentes de justice vis-à-vis de tous les salariés exposés eux aussi dans le passé. Il faut mettre fin aux calculs mercantiles implicites de retards de publication des textes nécessaires, spéculant sur les départs en retraite avec les dizaines d'années d'exposition amiante et l'espérance de vie que l'on connaît pour ces salariés : merci d'en prendre ici l'engagement !

Concernant la déconcentration des actes de gestion à laquelle nous sommes opposés, nous avons noté le report de la décision, en attente des arbitrages à venir de la fonction publique. Cependant pour les nouveaux corps créés de SACDD et TSDD les élections s'organisent pour une CAP nationale et nous considérons que l'importance des effectifs en cause dans ces 2 corps justifie qu'il y ait également des CAP préparatoires dans chaque service ( DDI, DIR...).

2- La dégradation de l'adéquation missions/moyens, humains et de fonctionnement, nous alarme particulièrement. Ainsi le système atteint vraiment ses limites quand vous affichez, comme pour les laboratoires d'hydrobiologie des DREAL, à la fois le caractère stratégique de la mission et des moyens strictement contenus avec un éloignement territorial qui s'aggrave. A cet égard aussi nous rappelons que nous demandons l'ouverture d'une discussion de mise à plat du SERM, des plafonds d'emplois et cibles des programmes, services et établissements sous tutelle, entre nos ministres, en tout état de cause vous-même et les DG et les organisations syndicales de ce CTM. Le changement nécessite ici aussi des mesures urgentes. Quelques exemples et 4 questions afférentes.

- La question de la répartition des emplois de la mission égalité des territoires et logement, versés au PLF dans un nouveau programme avant transfert en gestion au programme 217. Les cas DIV et DATAR étant limpides. Interrogée lors de sa première audience accordée à nos organisations il y a un mois, Cécile Duflot a admis qu'elle ne pouvait pas répondre en séance et assuré qu'elle nous répondrait vite sur la répartition entre les effectifs de centrale, DREAL et DDT/M, respectivement consacrés aux différents programmes, notamment logement, hébergement, urbanisme, ville... Avez-vous enfin des chiffres tant attendus par les personnels de ces missions ?
- L'EPA VNF se met en place dans un mois selon le protocole signé en juin 2011 et le vote unanime de la loi de janvier 2012. Mais 121 emplois seront supprimés en 2013, sans aucune justification autre que la poursuite de la RGPP. Si le diktat de suppression des postes vacants était retiré, nous aurions peut être pu signer l'accord emploi VNF : dans le cadre de la relance de la voie d'eau, acceptez vous d'y revenir ?
- Au sujet des missions ATESAT et ADS, après avoir alerté à plusieurs reprises cabinet et ministre sur les dangers de mise à mort sur le terrain, sont annoncés aux préfets par Madame Duflot le « renouvellement » de la première, en lien avec le projet CEREMA, et le « recentrage » de la seconde. Nos organisations syndicales ont écrit à ce sujet le 23 novembre dernier. Il y a urgence. Pouvez-vous nous garantir le renouvellement pour 2013 des conventions avec les communes éligibles à l'ATESAT ? Nous donner des pistes sur la signification du « recentrage » du droit des sols, lorsque la ministre indique dans le même temps vouloir confier les PLU aux intercommunalités ? Dans les services, s'appliquent les coupes budgétaires de la circulaire ADS du 4 mai 2012 avec ses 699 suppressions d'emplois : sur ce texte non concerté, à la date si révélatrice (4 mai), nous vous demandons un moratoire d'application et une discussion ouverte des sujets ADS et ATESAT.
- Concernant la reprise des discussions du projet CEREMA, pour lequel nous avons signé le protocole du 30 janvier 2012, il y a eu un rythme soutenu de réunions de concertation ce mois de novembre, avec participation du cabinet. Sur les moyens, nous

vous posons la question. La clause de maintien des moyens humains et financiers des services et supports préexistants (en ETP cibles notifiés - cf point 3 du protocole) alloués par l'Etat dans les deux années suivant la mise en place, va-t-elle être respectée en comprenant que notre référence des moyens existants est logiquement, celle de l'année de signature, c'est-à-dire 2012 ?

3- Cette mise à plat dans la concertation des rapports missions/moyens à tous niveaux s'avère urgente également, en raison de plusieurs facteurs.

1. La contribution du CGEDD, au volumineux rapport d'évaluation de la RGPP des trois inspections générales, le dit assez nettement : les besoins de recrutement, les nécessités de transmission des savoirs et compétences techniques, la présence de l'Etat dans les territoires, sont en péril ! Quels suites donnez vous à la recommandation du lancement dès 2013 d'un plan pluriannuel de recrutements ?
2. Le management des procédures, l'assurance qualité, les indicateurs internes, comme réponses à tout (ou à rien) : cela a largement ses limites. Le mépris ou le déni des réalités objectives et techniques, cela commence à bien faire pour les personnels, et à tous niveaux hiérarchiques !
3. Troisième raison, celle de la stratégie ministérielle présentée fin 2011 par votre prédécesseur. Quatre phrases discrètes (p. 22 et 23) posent la question des moyens. En substance. On a réduit de 100 000 à 60 000 ETP de 2007 à 2012. L'adéquation missions/moyens doit être appréciée en permanence. Il faut être ouvert pour la plupart des services, sur la nécessaire évolution de certaines missions : cette réflexion interne doit aussi être conduite en interministériel au nom de la cohérence de l'action publique dans les territoires. Les marges de gain en efficience, par restructurations ou réorganisations, sans être définitivement « épuisées », pourraient ne pas suffire à garantir cette adéquation missions/moyens. Il faut donc de la « rationalisation des missions »... Cette dernière phrase est la moins limpide. « Présent pour l'avenir » ? Nous vous invitons à nous donner le statut actuel de ce document « stratégie ministérielle », selon les autorités politiques que vous représentez ici. Et osons vous demander votre interprétation de la rationalisation. Nous comprenons pour notre part : n'hésitez plus à poser la question « ne plus faire du tout », car « le faire soi même » c'est vraiment ringard et les limites du « faire faire » sont atteintes...

Nous formulons également une suggestion : que notre prochain CTM comporte un point de discussion sur les missions affaires maritimes au sens large. Ce type de point au CTM, avec une politique publique soumise à évaluation et discussion, devrait rythmer nos ordres du jour. Lors des discussions sur l'agenda social, les ministres ont montré un intérêt marqué pour l'organisation de tels CTM.

4- En parlant de « budget de transition » aux parlementaires sur l'ensemble des missions et programmes du PLF 2013, que veulent dire nos trois ministres ? Transition écologique, comme la Conférence homonyme tenue à la mi-septembre... Certainement pas... En effet la feuille de route gouvernementale publiée le 20 septembre contient un seul engagement budgétaire. Et qui concerne une fiscalité affectée très particulière. Celui d'augmenter de 12,4 à 13,3 milliards d'euros le programme pluriannuel 2013-2018 des Agences de l'eau. Rappelons qu'il est financé à plus de 80 % par les ménages, 92 % à Seine-Normandie, les entreprises ne payant en moyenne que 12 à 14 %, les agriculteurs 2 à 4 %, selon les bassins. Avec quelques millions seulement de crédits eau de l'Etat sur le programme 113 « Eau et Biodiversité », comparés aux plus de 2 milliards/an payés par les seuls ménages sur les redevances domestiques, voilà bien un domaine où il n'y a pas de transition vers la réforme fiscale, écologique, sociale et économique.

5- Comment accepter par exemple que la ministre Delphine Batho s'en prenne aux effectifs et moyens des établissements publics à ce point ? Sur le thème à eux de souffrir aussi, comme les services de l'Etat...? Sur le programme eau et biodiversité, 150 suppressions d'emplois multipliées par trois, soit 450 d'ici 2015, dans les établissements publics chargés de protection de biodiversité et des milieux aquatiques ! Contre toute raison : ainsi à l'ONEMA en dépit de 45 millions supplémentaires annuels pendant 6 ans (50 % de budget en plus) prélevés sur les redevances, le contrat d'objectifs imposerait 45 suppressions d'ETP en 3 ans si on laisse faire...

Nous vous demandons de donner les instructions nécessaires pour permettre à la nouvelle directrice générale de l'ONEMA et au directeur de l'eau et de la biodiversité (également nommé récemment), de mener un dialogue social approfondi avec les syndicats de l'ONEMA, cohérent avec l'évaluation à venir des politiques de l'eau annoncées dans la feuille de route. Et non de faire signer à la ministre un contrat d'objectifs à la sauce RGPP dans lequel 80 % des personnels de l'établissement ne reconnaît pas ses activités quotidiennes. Au vu des développements récents dans la presse spécialisée, nous attendons également de votre part un message clair pour clarifier la mise en œuvre de la politique de l'eau, en premier lieu à l'ONEMA mais aussi chez tous les opérateurs et services de l'Etat concernés de près ou de loin par cet imbroglio.

Bien sûr, l'avancée concrète devra aussi déboucher sur la bonne fin des dossiers de revalorisation des contractuels et fonctionnaires ATE et TE pour lesquels nos collègues des EPA écologie attendent depuis si longtemps que l'on passe de la parole aux actes ! Grève et manifestations des personnels des parcs nationaux le 15 novembre pour l'avenir des missions des parcs et l'obtention de moyens ; il reste toujours des blocages des versements de la dernière dotation financière sur au moins 4 parcs. Le Parc National des Cévennes de nouveau dans l'action le 19 novembre dernier, contre le recul de l'activité dans les 4 antennes de terrain du Parc... Enfin le CA de l'AAMP du 27 novembre, avec une motion présentée par l'élu des personnels et un large soutien des collègues, dénonçant le manque total de moyens humains au regard de l'objectif du législateur de 10 Parcs marins en 2013. Nous nous permettons un rappel à la loi votée : 300 millions annuels d'ici 2013 pour la biodiversité (comparé aux 825 des collectivités territoriales). Avec 280 millions prévus en 2013 (hors gel ?) et l'annonce d'une Agence nationale nouvelle biodiversité, sans moyens précis et non discutée à la table ronde biodiversité de la Conférence environnement, le compte y est d'autant moins que les nouvelles missions à mettre en œuvre ne pourront l'être qu'au prix de nombre de renoncements, du fait d'une situation dans laquelle nombre de services et opérateurs ont déjà atteint leurs limites critiques avant la nouvelle vague de réduction d'effectifs annoncée.

6- Transition entre la RGPP et ... la RIP/ou RAP/ ou encore MAP... (Réforme/ou Modernisation de l'Intervention/ Action Publique), selon le ministre du budget lors de sa présentation du PLF 2013, au Sénat fin novembre ? Un sénateur malicieux, certes de l'opposition parlementaire mais grand connaisseur du budget, a relevé que les argumentaires sur la réduction des dépenses d'intervention d'Etat ressemblaient étrangement à ceux du PLF 2012... Pour supposer que les PAP 2013 avaient les mêmes hauts fonctionnaires rédacteurs que les PAP 2012... Nous ne pensons pas que cela soit la seule explication. L'essentiel est bien que nos ministres appliquent avec zèle les directives du directeur du Budget, selon le projet de feuille de route gouvernementale remise à la Commission européenne au début du printemps et surtout, conformément à la réponse de la Commission datée du 30 mai dernier, veille des législatives.

Je vous remercie de votre attention et de vos réponses à venir.



## Déclaration CGT et FSU au CCAS du 4 décembre 2012

Mesdames, messieurs,

la rencontre des présidents de CLAS des 26, 27 et 28 novembre dernier a réuni 109 présidents sur 136, les membres du CCAS dont les partenaires FNASCE, CGCV, MGET et CAS (comité d'action sociale qui gère les 3 prêts actuels du METL/MEDDE) et les représentants de la DRH avec l'absence remarquée de la ministre Delphine Batho malgré l'engagement qu'elle avait pris d'y participer.

Cette forte participation de présidents venant de toute la France métropolitaine et des DOM, montre leur attente de se retrouver à nouveau après la trop longue interruption depuis 2005.

La richesse des débats en ateliers et les échanges d'expériences entre présidents ont mis en évidence la nécessité du maintien d'une action sociale de proximité en confortant les CLAS à la fois dans les services des METL/MEDDE, dans les DDT/M et dans les établissements publics.

Cette rencontre a pointé également les difficultés que subissent les personnels sur le plan financier comme sur le plan psychologique avec des témoignages de situations de détresse qui touchent également certains présidents de CLAS face à l'absence de perspective d'avenir pour les services et les agents.

Lors de la rencontre entre la sous-direction DRH/PSPP et les fédérations syndicales, le 3 octobre, pour préparer la venue de Mme Batho lors des rencontres des présidents de CLAS, dont nous joignons le compte-rendu à cette déclaration, les engagements suivants avaient été listés afin d'avoir les réponses de la ministre.

L'absence de la ministre ou d'un représentant de son cabinet nous amène à réitérer avec la plus grande fermeté une demande de rencontre d'une délégation du CCAS dans les meilleurs délais afin de lui rappeler nos demandes et de porter les arguments relatifs au maintien et à l'amélioration de l'action sociale pour tous les agents du METL/MEDDE, quelque soit leur service d'affectation (METL/MEDDE, DDI, établissements publics), pour les retraités (avec un fichier toujours non fourni) et pour les familles des personnels.

Les annonces répétées par les ministres successifs de considérer l'action sociale comme prioritaire doivent se traduire par des actes ; or, le projet de budget d'action sociale pour 2013 ne répond pas à cette exigence.

La réduction programmée des crédits pour la restauration collective et pour les actions d'initiative locale (crédits CIL) est inadmissible et doit être revue et la part du budget d'action sociale au sein du budget des ministères doit être augmentée afin de permettre la mise en place de nouveaux prêts pour le logement des agents et le financement des mesures décidées par le SGG pour harmoniser certaines prestations.

Nous rappellerons brièvement les autres demandes de la délégation du CCAS :

- intervention de nos ministres auprès du 1<sup>er</sup> ministre, de la ministre de la fonction publique et du SGG pour conforter les CLAS et leur donner les moyens de fonctionner dans les DDI et harmoniser vers le haut toutes les prestations d'action sociale.
- instruction des 2 ministres auprès des chefs de services et particulièrement des responsables de budgets opérationnels (RBOP) en administration centrale et en services déconcentrés, rappelant la nécessité de constituer les CLAS dans tous les services et les CRCAS et de gérer les crédits d'action sociale en toute transparence avec les CLAS et leurs présidents (répartition et consommation pour TOUTES les prestations individuelles et collectives).
- intervention de Mme Batho auprès de France Domaine pour préserver tout le patrimoine social immobilier géré notamment par le CGCV et la FNASCE.
- reconnaissance effective de tous les acteurs de l'action sociale, assistants de service social et présidents de CLAS notamment dans leur déroulement de carrière et sur le plan financier et indemnitaire.
- garanties et transparence pour le maintien de l'action sociale (prestations individuelles et collectives) pour les agents, les membres et les présidents de CLAS concernés par les transferts de services (OPA, services navigation, CEREMA ...)

**La CGT et la FSU et c'est peu de le dire, n'ont apprécié ni l'absence de la ministre ni l'absence d'annonces concrètes dans le discours de la DRH pour conforter l'action sociale en terme de budget, de prestations nouvelles, de fonctionnement et d'avenir des CLAS.**

**Nos organisations syndicales prendront toutes leurs responsabilités pour exiger que nos 2 ministres s'engagent véritablement, à la fois en sollicitant une rencontre avec les 2 ministres dans une délégation du CCAS et en mobilisant l'ensemble des personnels afin de montrer la détermination des agents à défendre et à améliorer l'action sociale ministérielle pour les actifs, les retraités et leurs familles.**

Les représentants CGT et FSU au CCAS.

MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES  
ET DU LOGEMENT

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE  
L'ÉNERGIE

Secrétariat général

Paris, le - 5 DEC. 2012

**Le Secrétaire général**

à

Liste des destinataires *in fine*

— Nos réf : D12003458

**Affaire suivie par** : Nadège COURSEAUX

Tél. : 01 40 81 69 09 / 62 25 - Fax : 01 40 81 30 39

Courriel : rs1.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr

**Objet** : droits syndicaux

Le décret n°2012-224 du 16 février 2012 modifiant le décret n°82-447 du 28 mai 1982 apporte des changements aux droits syndicaux et redéfinit les critères d'appréciation de la représentativité qui conditionne l'octroi de certains droits et moyens.

Le dialogue social constitue un des chantiers prioritaires inscrits à l'agenda social des deux ministères et c'est dans ce cadre que vont s'engager sous la conduite du secrétariat général, avant la fin de l'année, des discussions avec les organisations syndicales sur les droits et moyens syndicaux. Ces négociations conduiront à l'élaboration d'une nouvelle circulaire en cohérence avec le nouveau texte. Elle remplacera celle du 11 décembre 2000. Sa diffusion est prévue pour le premier semestre 2013.

Dans cette attente, l'exercice du droit syndical au sein du METL et du MEDDE demeure régi par les dispositions antérieures.

Le département des relations sociales est à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.



Vincent MAZAURIC

## Destinataires

### **Messieurs les Préfets de région,**

- Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)
- Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile de France (DRIEA)
- Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile de France (DRIEE)
- Direction régionale et interdépartementale de l'habitat et du logement d'Ile de France (DRIHL)
- Directions inter-régionales de la mer (DIRM),
- Directions de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) (Outre-Mer)
- Directions de la mer (DM) (Outre-Mer)
- Centres d'études techniques de l'équipement (CETE)
- Services de la navigation (SN)

### **Mesdames et messieurs les Préfets de départements,**

- Directions départementales des territoires et de la mer (DDTM),
- Directions départementales des territoires (DDT)
- Direction de la mer Sud Océan Indien (Mayotte)
- Directions des territoires, de l'alimentation et de la mer (DTAM) (Saint Pierre et Miquelon),
- Directions départementales de la protection des populations (DDPP)
- Directions départementales de la cohésion sociale (DDCS)
- Directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP)

### **Messieurs les Préfets coordonnateurs des itinéraires routiers,**

- Directions interdépartementales des routes (DIR)

### **Mesdames les directrices, messieurs les directeurs :**

- Centre ministériel de valorisation des ressources humaines (CMVRH)
- École nationale des travaux publics de l'Etat (ENTPE)
- École nationale des ponts et chaussées (ENPC)
- École nationale des techniciens de l'équipement (ENTE)
- Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (CERTU)
- Centre d'études des tunnels (CETU)
- Centre national des ponts de secours (CNPS)
- Service d'études sur les transports, les routes et leurs aménagements (SETRA)
- Service technique des remontées mécaniques et des transports guidés (STRMTG)
- Centre d'études techniques maritimes et fluviales (CETMEF)
- Centre de prestations et d'ingénierie informatique (CPII)
- Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (IFSTTAR)
- Bureau d'enquêtes sur les accidents de transport terrestre (BEA-TT)
- Bureau d'enquêtes et d'analyses pour la sécurité de l'aviation civile (BEA Air)
- Bureau d'enquêtes sur les événements de mer (BEA mer)
- Délégation à l'action foncière et immobilière (DAFI)
- Institut de formation de l'environnement (IFORE)
- Centre d'évaluation, de documentation et d'innovation pédagogiques (CEDIP)
- Armement des phares et balises (APB)
- Etablissement national des invalides de la marine (ENIM)
- Institut géographique national (IGN)
- Direction des services de la navigation aérienne (DSNA)
- Direction de la sécurité de l'aviation civile (DSAC)
- Service technique de l'aviation civile (STAC)
- Service d'exploitation de la formation aéronautique (SEFA)
- Service national d'ingénierie aéroportuaire (SNIA)



- Centre d'exploitation, de développement et d'études du réseau d'information de gestion (CEDRE)
- Service de gestion des taxes aéroportuaires (SGTA)
- Service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévision des inondations (SCHAPI)
- Service technique de l'énergie électrique et des grands barrages et de l'hydraulique (STEEGBH)
- Bureau d'études techniques et de contrôle des grands barrages (BETCGB)

**Administration centrale du MEDDE**

- Monsieur le Commissaire général au développement durable
- Monsieur le Directeur général des infrastructures, de transports et de la mer
- Monsieur le Directeur général de l'aviation civile
- Monsieur le Délégué à la sécurité et à la circulation routières
- Monsieur le Directeur général de l'aménagement, du logement et de la nature
- Monsieur le Directeur général de l'énergie et du climat
- Monsieur le Directeur général de la prévention des risques
- Monsieur le Vice-président du Conseil général de l'environnement et du développement durable
- Madame la directrice des ressources humaines
- Monsieur le directeur des affaires juridiques
- Monsieur le directeur des affaires européennes et internationales
- Monsieur le chef du service des politiques support et des systèmes d'information
- Madame la chef du service des affaires financières
- Monsieur le chef du service du pilotage et de l'évolution des services
- Monsieur le chef du service de défense de sécurité et d'intelligence économique

## Les droits syndicaux

Le droit syndical est garanti puisque la Constitution dispose que tout individu peut défendre ses droits et intérêts par l'action syndicale et adhérer au syndicat de son choix.

Textes :

*Constitution de 1946*

*Décret n°82-447 du 28 mai 1982*

*Circulaires ministérielles des 30 décembre 1982, 11 décembre 2000, 31 janvier 2005 et 1er décembre 2008 (consultables sur le site fédéral [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr) - rubrique fédération/vie syndicale/droits syndicaux/textes : <http://www.equipement.cgt.fr/spip.php?rubrique595> )*

Les nouvelles règles de représentativités ont conduit à la publication du décret du 11 février 2012 modifiant le décret de 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique.

Celui-ci étant moins favorable que les dispositions mises en place à ce jour, sur demande des organisations syndicales, le ministère doit envoyer un courrier aux chefs de services pérennisant les droits acquis dans l'attente de discussions avec les organisations syndicales (cf. agenda social). Les dispositions des circulaires ministérielles référencées ci-dessus sont donc toujours applicables.

### Les dispositions des circulaires ministérielles

#### → Pour les représentants syndicaux

##### Les décharges d'activité de services (coupons)

Chaque syndicat reçoit un contingent de décharges en fonction des résultats aux élections représentatives.

Celles-ci peuvent être partielles ou totales.

Chaque coupon correspond à  $\frac{1}{2}$  journée de décharge. A déposer auprès du chef de service pour autorisation au plus tard 24 heures avant.

##### Les autorisations spéciales d'absence

- Liées à l'activité des OS

10 jours + 10 jours (circulaire 2005) = 20 jours par an.

Pour les membres des directions de syndicats locaux et de sections syndicales locales pour participer à leurs instances de direction ainsi qu'aux réunions des unions locales et unions fédérales.

+10 jours = 30 jours par an pour participer aux congrès des syndicats nationaux, des fédérations, des confédérations, des unions départementales et comités régionaux.

- Liées à l'activité de l'administration ( CAP, CTP, CHSCT, CLAS,...)

Sur convocation, l'autorisation spéciale d'absence couvre deux fois la durée prévisible de la réunion pour la préparer, y assister et assurer son compte-rendu.

## → Pour les adhérents

### Les assemblées générales

Les autorisations sont accordées sous réserve des nécessités de service :

2 jours + 2 jours (circulaire 2005) = 4 jours par an.

## → Pour les personnels

### Les heures mensuelles d'information (HMI)

1 heure par agent et par mois +  $\frac{1}{2}$  journée par trimestre (circulaire de 2005)

Un regroupement des heures peut se cumuler sur deux ou trois mois.

### Le congé pour formation syndicale

Textes : loi du 11 janvier 1984 (art 34, alinea 7) ; décret du 15 juin 1984

C'est un congé fractionnable de 12 jours par an accordé sur autorisation de l'administration. La demande est à déposer au plus tard un mois avant le début de la formation auprès du chef de service.

Les propositions de la CGT dans le cadre des négociations à venir :

Pour permettre, un travail syndical à hauteur des enjeux, la CGT revendique :

➤ le maintien, le respect et le renforcement des droits syndicaux actuels et leur application pour tous les personnels quelque soit leur champ d'activité.

➤ la pérennisation de la circulaire du 1er décembre 2008 (avec reprise du contenu de la circulaire du 31 janvier 2005),

➤ la prise en charge, par l'administration, des abonnements SNCF pour les militants nationaux,

➤ la mise à disposition de locaux totalement équipés et de moyens logistiques (ordinateur, moyens de reprographie, liaison intranet et internet, véhicule de service, téléphone, courrier, salle de réunion, fournitures de bureaux, etc)

➤ les facilités et les moyens à disposition pour les élus, les représentants du personnel titulaires et suppléants et les experts désignés par les Organisations Syndicales leur permettant d'accomplir pleinement leur mandat,

➤ le respect du délai strict de quinze jours pour toute convocation aux instances nationales, régionales et locales y compris la réception des documents de l'administration.,

➤ que les militants ne soient pas pénalisés par leur engagement syndical tant en terme de rémunération que de déroulement de carrière (promotions, accès aux concours, etc.). La CGT revendique la juste reconnaissance de ces agents sans favoritisme.





# FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –  
E mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

mercredi 5 décembre 2012

## Réunion METL/Syndicats du 4 décembre 2012

### sur les missions ADS et ATESAT

### « Coup de Gueule de la CGT, FSU et de toutes les OS ! »

#### Présentation :

Les organisations syndicales du Comité Technique (CT) du MEDDE/METL étaient convoquées le 4 décembre 2012 à 15 heures, dans les locaux du Ministère de l'égalité des territoires et du logement (METL) avec pour sujet à l'ordre du jour : les missions ADS et ATESAT.

Nous rappelons que la ministre Cécile Duflot a exprimé, lors du CT de septembre dernier et dans les réunions d'octobre avec chaque organisation syndicale (OS), sa volonté de mettre en débat l'avenir de ces deux missions spécifiques, qui lui sont confiées par le décret d'attribution du METL.

Cette annonce a fait l'objet d'interventions ciblées, tracts, lettres syndicales de la CGT et la FSU, dénonçant et critiquant cette volonté politique d'arrêter l'instruction à titre gracieux de l'ADS et de ne plus établir de conventions sur l'ATESAT envers les collectivités. Il s'agit d'enjeux élevés de l'aménagement durable des territoires pour le Ministère de l'Egalité des Territoires du logement.

#### La réunion du 4 décembre :

En l'absence de la ministre Cécile Duflot, les organisations syndicales ont été reçues par MM. Archimbaud et Masse (cabinet METL), accompagnés de la DRH, et de la DGALN/DHUP (directeur M. Crépon).

En introduction, il nous est indiqué que cette réunion a pour objet de :

« Définir une méthode de travail avec les organisations syndicales dans le cadre de l'évolution de ces missions ». En substance les propos du cabinet de Madame Duflot sont les suivants. *Trente ans après la décentralisation, l'Etat ne doit plus tergiverser car les collectivités peuvent exercer pleinement ces missions avec l'aide des intercommunalités, hormis certains domaines particuliers et/ou complexes. Il est nécessaire de redéfinir le rôle de l'Etat sur la base du programme du président de la République et des contraintes budgétaires et priorités gouvernementales. De ce fait, il est important ensemble de définir les métiers, qualifications des agents dans une démarche de GPEEC pour identifier les points de blocage, prévoir la reconversion, formations et proposer aux personnels une*

*évolution de leur parcours professionnel tant en interne aux ministères qu'en externe dans les autres fonctions publiques. Donc, c'est dans ce cadre que les négociations avec les organisations sont fixées et doivent permettre de déboucher vers un accord.*

### **L'intervention de la CGT et de la FSU**

Nous sommes convoqués dans l'urgence alors que rien n'est écrit ni voté ce jour sur la troisième décentralisation annoncée par le président de la République. Bien que le gouvernement soit en place depuis juin dernier, les méthodes précédentes sont identiques et vous appliquez une Modernisation de l'Administration Publique – MAP – en place de la RGPP ce qui revient à quasiment la même chose.

Pour la CGT et la FSU, ce rendez-vous est « biaisé » car :

- Les renouvellements de conventions ATESAT avec les communes se font a minima dans les départements – blocage des préfets, des directeurs, consignes orales de « non réponse » aux collectivités,
- Les suppressions d'effectifs dans ces deux domaines sont programmées et s'accroissent en 2013 dans la continuité des années précédentes sans aucune pause ;

Nos organisations syndicales comme toutes celles ici réunies, sont opposées à l'arrêt des missions ADS et ATESAT en direction des collectivités. Après l'ingénierie publique concurrentielle, le gouvernement décide de continuer la destruction des services ministériels et interministériels dont les conséquences sont dramatiques pour les agents concernés. Mais également pour la présence territoriale de l'Etat dans les départements au plus proche des collectivités et des citoyens. La CGT et la FSU exigent un développement de ces missions d'ADS/ATESAT, comme nous revendiquons un retour d'une ingénierie publique de l'Etat. Les précédentes réformes imposées ces trente dernières années ont eu pour conséquence une augmentation du coût global pour notre société, par l'éparpillement à différents niveaux des missions réalisées et une augmentation des effectifs globaux des fonctions publiques concernées. Lors du congrès des Maires de France en novembre, le président de la République et la ministre, Madame Lebranchu, ont indiqué que les collectivités, notamment les petites communes devaient pouvoir compter sur la qualité de l'ingénierie publique de l'Etat, son aide technique et sa présence au plus près des territoires.

Ce jour, la CGT et la FSU demandent deux décisions préalables avant tout débat sur l'évolution du rôle de l'Etat vis-à-vis des collectivités dans le cadre notamment des missions ADS/ATESAT :

**1 / L'envoi sans délai d'une note ministérielle aux préfets et DDT/ DDTM exigeant le renouvellement des conventions liées à l'ATESAT d'ici fin 2012 !**

**2/ L'arrêt des suppressions d'emplois dans ces deux domaines et de la fermeture d'unités territoriales des DDT M (programmées dès avril 2012 et la circulaire ADS du 4 mai dernier) !**

Toutes les organisations syndicales sont sur la même position et exigent ces deux éléments.

**La réponse ministérielle**

*Nous n'avons pas le pouvoir de répondre ici à ces deux exigences, que nous allons porter auprès de la ministre et du premier ministre... Une réponse vous sera apportée dans une dizaine de jours. Mais les contraintes budgétaires ne peuvent être cachées.*

*En réponse à votre question insistante sur la réduction des effectifs pour ces deux missions, les chiffres pour 2013 sont :*

- *ADS : la réduction prévue est - 460 ETP,*
- *ATESAT : la réduction n'est pas définie à ce jour mais le travail est en cours.*

**Les suites ?** **Devant l'exigence unanime des organisations syndicales, la réunion est levée. Une réponse doit nous être transmise... L'action unitaire des personnels et de tous leurs syndicats est urgente et nécessaire !**

La CGT et la FSU appellent les sections/syndicats dans les départements à continuer d'interpeller les élus locaux et nationaux sur ce sujet notamment en exigeant des préfets et directeurs une réunion en urgence. Il est nécessaire de mettre la pression à tous les niveaux pour que le gouvernement accepte de débattre avec les organisations syndicales sur des critères autres que la réduction drastique de moyens et d'effectifs. Nous sommes dans un enjeu de société car c'est le rôle de l'Etat qui est important, puisque les éventuelles économies affichées des transferts de compétences passées ont été critiquées par plusieurs rapports officiels. La loi acte III de décentralisation n'est pas votée et le président de la République a voulu rassurer les maires de France. Mais le cabinet Duflot assumerait la fermeture possible de centaines d'unités territoriales des DDT-M en milieu rural et semi urbain, en rupture totale avec la notion « d'égalité territoriale ».

La CGT et la FSU refusent ce dogme politique dont les conséquences seraient désastreuses pour les collectivités, les citoyens, les agents et les services avec l'intervention de plus en plus pressante de cabinets ou d'agences privés avides de profits. Nous exigeons une autre politique dans le cadre de l'aménagement durable des territoires.

En outre ni le cabinet, ni la DHUP, n'ont répondu à nos questions, sur les effectifs supplémentaires nécessaires dans les DDT-M au titre ADS, pour :

- s'assurer du contrôle des PLU, du respect des PC ou DP vis-à-vis des règles de zonage, constructives, de prévention des risques naturels – inondations, sismiques, submersion... (contrôles techniques et de légalité),
- garantir dans les PC et DP le respect de la loi littoral, des Schémas régionaux de cohérence écologique, de la trame verte et bleue...
- garantir dans les PC le respect des valeurs réglementaires de performance énergétique des bâtiments issues des lois Grenelle...



## FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

---

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –  
E mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

Montreuil, le 5 décembre 2012.

Madame la ministre,  
Monsieur le secrétaire général,  
Monsieur le directeur de l'eau et de la biodiversité,

**Par courrier du 25 octobre dernier, nous vous avons demandé que des instructions soient données à la nouvelle directrice générale de l'ONEMA**, afin qu'une concertation approfondie soit menée pour le prochain contrat d'objectifs de l'établissement 2013-2018 et que l'on interrompe ainsi la course de vitesse engagée par son prédécesseur pour vous faire signer le document initial et le faire adopter le projet par le Comité technique puis le CA de l'établissement. **Madame Dupont-Kerlan** nous a reçu peu de jours après sa prise de fonctions et nous avons pu lui exposer notre point de vue, qu'elle a déclaré avoir parfaitement compris. Nous lui sommes gré de son écoute et de prendre le temps de rencontrer les personnels de l'établissement.

1) Cependant **notre courrier est resté sans réponse à ce jour de votre part et nous vous demandons d'y remédier**. Cette position de la tutelle ministérielle pour prendre le temps du dialogue et de la confiance est d'autant plus attendue, que les personnels de l'ONEMA sont troublés par les suites attendues des rapports Technologia et Lacroix soumis au CHSCT (notre précédent courrier), par les « fuites » de blog de presse sur le rapport de la Cour des Comptes sur l'établissement (qui ne serait disponible qu'en février prochain), la nomination d'un Parlementaire en mission sur la gestion quantitative de l'eau, et les échéances des rapports à venir fin 2012 et février 2013 sur l'évaluation des politiques de l'eau, notamment « eau et agriculture » selon la feuille de route gouvernementale.

2) Nous vous alertons également sur **le refus du contrôle financier de l'établissement de renouveler les contrats CDD venant à échéance (moins d'une trentaine)**, sur instructions de Bercy ou de la Fonction Publique nous dit-on. A cet égard, la solution consistant à prendre un décret d'urgence pour fonder le système des CDD à l'ONEMA est bancal et n'a reçu le soutien d'aucune des trois organisations syndicales siégeant au CT de l'ONEMA. **Nous avons pris bonne par ailleurs de votre volonté ferme de conclure le chantier de l'extension du statut des contractuels Agences de l'eau, ONCFS et ONEMA, Conservatoire**, par la publication des textes d'ici juin 2013 selon l'Agenda social ministériel que vous avez adopté fin octobre.

Ce chantier, dont nous vous rappelons qu'il s'est ouvert en 2009 avec la DRH et a essuyé le blocage constant des services du ministère du budget/fonction publique, sans aucun dialogue depuis avec nos organisations, doit enfin déboucher en réponse au désarroi de tous nos collègues ITA des établissements concernés sur les promesses non tenues.

Pour autant le calendrier de publication des nouveaux textes ne peut être celui de l'attente des quelques CDD menacés de non renouvellement en raison de la fragilité de leur recrutement initial. Depuis cet été, les palabres juridiques sur le fait que ces CDD auraient dû relever du statut CDI de l'ONEMA, ou du statut de fonctionnaires n'ont que trop duré. A présent c'est l'annonce d'une décision générale courant 2013 sur base de rapports sur la notion de listes dérogatoires des EPA. Tout cela ne répond pas à l'urgence de ces contractuels : **il faut donc garantir le renouvellement immédiat des contrats en donnant les instructions ministérielles nécessaires au contrôleur de l'ONEMA.** Puis CDIser ces personnels sur le statut ITA ou ouvrir le droit à fonctionnarisation, selon les dispositions du protocole signé par la CGT en 2011 et la loi de mars 2012 et ses textes d'application en cours.

3) Troisième urgence pour réparer les erreurs du passé vis-à-vis des contractuels ITA ONEMA des groupes 4, 5 et 6 (catégories C les plus mal payés), **signer et publier sans délai l'arrêté ministériel (Ecologie et Budget) reprenant les augmentations d'indices issues du décret de 2008 appliquées aux titulaires et non titulaires (comme ceci a été fait par exemple en 2009 à l' ONCFS )**. Cette publication est de droit et indispensable. Les agents concernés ont en effet engagé des recours individuels. Le manque à gagner est en effet inadmissible et ne peut, ici encore, attendre les mois du chantier général d'amélioration du statut ITA.

Nous sommes convaincus que vous partagerez l'urgence de nous répondre sur ces trois points et vous prions de croire, madame la ministre, messieurs le secrétaire général et directeur de l'eau et de la biodiversité, à l'expression de notre parfaite considération.

Le secrétaire fédéral,  
*signé*  
Francis Combrouze





## FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

---

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –  
E mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

Montreuil, le 29 novembre 2012

**Madame Régine Bréhier**  
Directrice des Affaires Maritimes

Madame la Directrice,

Les personnels du CETMEF subissent depuis plusieurs années, comme les agents d'autres services, les conséquences de la politique de réorganisation de l'Etat.

Cette politique, visant à limiter les dépenses de l'État à l'essentiel, se manifeste particulièrement au CETMEF sur le programme 205. De 85 agents à la fusion du STNMTE et du STCPMVN, les effectifs sont depuis cette date en constante diminution. En 2010 ils ont subi une baisse de 12 ETP puis en 2011 de 24 ETP et en 2012 de 2 ETP.

Ces baisses, non encore résorbées, car les départs ne permettent pas de s'ajuster à la succession rapprochée des différentes annonces, mènent à l'impossibilité de remplacer les personnels qui quittent le service, même si leurs compétences disparaissent dans le même temps du panel des métiers du CETMEF. Pour mener à bien cette résorption d'effectif, le directeur actuel avait mis au point un Schéma Directeur d'Organisation qui n'était autre qu'un plan social déguisé.

Ce plan, faisant suite à un audit climat social, lequel avait mis en évidence des risques psychosociaux dans notre service et plus particulièrement au sein de la Direction Technique, avait la particularité de désigner comme devant quitter le service une grande partie des personnels les plus impliqués dans la sécurité et la signalisation maritime. Ce plan n'a pu être arrêté que « grâce » à la création du projet CEREMA et plus particulièrement grâce à un moratoire sur la suppression de postes au CETMEF, obtenu dans le protocole d'accord, de haute lutte avec l'ancien Cabinet. Le moratoire a également prévu que les sites de Bonneuil/Marne, de Nantes et d'Aix ne seraient pas fermés totalement mais qu'un point de chute serait trouvé pour en intégrer les agents dans des locaux du CEREMA les plus voisins.

Cependant les personnels ne sont pas plus rassurés sur leur avenir tant les nouvelles sont, depuis de nombreux mois, totalement contradictoires pour les activités que nous exerçons au profit de la DAM. Notre organisation syndicale est montée au créneau pour exiger que l'on arrête de supprimer des postes et que l'on se pose en préalable la question des missions exercées. Cette dernière demande s'est concrétisée par la mise en place au printemps 2012 de groupes paritaires Direction Technique / Organisations Syndicales qui se sont réunis plusieurs fois. Cependant, rien n'a abouti par manque de volonté de la Direction du CETMEF.

Il est à noter que nous avons demandé que des représentants des CROSS et des DIRM soient présents lors de ces réunions, ce que notre direction a toujours refusé. Mercredi 19 novembre le directeur a réuni le personnel de la DT et lors de cette échange a évoqué le dialogue de gestion CETMEF-DAM tenu lors de la réunion du 28/09/2012 et a accepté de communiquer ce document aux OS. Nous y avons découvert que nombre d'activités proposées en 2012 ne sont plus retenues en 2013.

Nous souhaitons donc vous rencontrer pour échanger avec vous ainsi que vos adjoints en sécurité et signalisation maritime sur l'avenir de la relation CETMEF/DAM. Ce pourrait être l'occasion d'une discussion franche sur les aspects politiques mais également techniques et de confronter nos différentes approches.

En souhaitant que vous accordiez à notre demande une suite favorable, veuillez agréer, madame la Directrice, l'expression de nos sentiments distingués.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Nicolas Baille', written in a cursive style.

Nicolas BAILLE  
Secrétaire Général de la FNEE-CGT

Copie :

- Mme Eyssartier, Directrice des ressources humaines.



La campagne de l'ofict-cgt sur  
« les Temps et le Charges de travail » :

des informations utiles pour changer le management dans notre ministère

La campagne lancée en juin 2012 a d'ores et déjà permis de récolter plus de 700 consultations et plus de 1000 pétitions. Elle va déboucher prochainement sur une demande d'audience auprès du ministère et sur une publication de synthèse disponible pour toutes les organisations de la fédération.

Les documents sont toujours disponibles sur : <http://www.equipement.cgt.fr/spip.php?article4254>

Pour aller plus loin, nous vous présentons le nouvel ouvrage de Marie-José KOTLICKI et Jean-François Bolzinger (UGICT-CGT) « **Laissez nous bien travailler** », dans lequel il est question d'organisation du travail, de qualité des produits ou des services, de la place des jeunes, de l'accès des femmes aux responsabilités de direction, de l'enseignement du management, de restructurations, de stratégies et de gouvernance.

Extrait :



L'Europe sera sociale ou ne sera pas !

« D'où viennent les difficultés que nous affrontons ? Non de salaires ou de budgets sociaux trop élevés, de droits et de garanties collectives trop généraux, mais de la faillite du système bancaire et financier, d'un **mode de gouvernance qui, en affaiblissant tous les leviers de la croissance, accroît encore les déficits** ».

« Il faut que l'Europe se dote de normes susceptibles de garantir un secteur financier réglementé, solide, transparent et au service de l'économie réelle. Il faut qu'elle prenne des mesures urgentes pour faire de la BCE le prêteur de dernier ressort. Pourquoi avoir toujours prêté trop peu et trop tard à la Grèce ? S'il en avait été autrement, les spéculateurs n'auraient pas pu faire leurs lois. L'Europe doit se doter de **programmes de croissance adaptés à chaque pays**, qui doivent être examinés, approuvés et contrôlés en collaboration avec les partenaires sociaux. Ce n'est **pas en abaissant les salaires ou en réduisant les effectifs dans les services publics** que l'on ramènera l'Europe sur le chemin de la croissance. »

« **Il y a le feu à la maison Europe** ». (Patrick Itschert, Secrétaire Général Adjoint de la Confédération Européenne des Syndicats (CES). Interviewé dans Options, le magazine de l'UGICT-CGT, n° 578 (juin 2012) et cité dans le livre)

Marie-José Kotlicki (Auteur), Jean-François Bolzinger (Auteur)- Etude (broché). Paru en 10/2012

Contenu du livre à découvrir sur :

- Le blog : <http://bonjourtravail.tumblr.com/>
- facebook : <https://www.facebook.com/BienTravailler>

Ce livre fait suite aux 2 ouvrages co-écrits concernant le salariat cadre et les modes de gestion :

- Révolution Cadres
- Pour en finir avec le Wall Street management

Nom / Prénom :  
Corps / Grade :  
Direction / Service :

Madame la Ministre,

Lors de la journée nationale d'action du 27 septembre 2012, environ 1 000 agents des corps de catégorie C administrative et technique du MEDDE sont venus exprimer leurs revendications sous les fenêtres du MEDDE à l'appel des syndicats CGT, FO et CFDT et de leurs représentants élus dans les CAP Nationales des corps concernés (adjoints administratifs et techniques, dessinateurs et syndics des gens de mer).

Je vous rappelle que cette action était une prolongation de celle engagée par les agents de catégorie C administrative et techniques du MEDDE, après le boycott des CAP locales et nationales au printemps 2012 pour :

1. la revalorisation de la grille indiciaire
2. l'augmentation du nombre de postes de promotions (avancements de grades) dès 2012,
3. la mise en place d'un examen professionnel pour l'accès à la catégorie B dès 2013,
4. le décontingement du 8ème échelon (pour les adjoints administratifs, les syndics des gens de mer et les dessinateurs)

Lors de la journée d'action du 27 septembre, une délégation intersyndicale a été reçue d'abord par les représentants du METL et du MEDDE puis par le représentant de la Ministre de la Fonction Publique.

En écho aux annonces faites au plus haut niveau du gouvernement, les représentants des ministres ont reconnu le bien fondé des revendications et ont annoncé un certain nombre de mesures :

- L'importance de la catégorie C est rappelée comme l'une des priorités au sein de la fonction publique.
- La Prime de Fonction et de Résultats (PFR) pour la catégorie C est abandonnée.
- 8ème échelon : le décontingement sera étudié et mis sur la table des négociations avec les organisations syndicales de la fonction publique.
- Les Ministres prennent acte du refus des OS de voir continuer à recruter à l'échelle 3.
- Au METL/MEDDE, les taux promus/promouvables pour les advancements de grades au sein des corps de catégorie C administrative et technique, décidés par l'ancien gouvernement, entraînent un blocage inacceptable du déroulement de carrière des agents, car ils ne tiennent pas compte de la composition réelle des corps et de leur pyramidage actuel. Une mission devait être confiée au CGEDD (Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable) en vue d'établir une photographie complète des corps de catégorie C administrative et technique (grille, déroulement de carrière, promotions, etc ...). Les conclusions doivent être rendues pour la fin de l'année 2012 afin de les intégrer dans le cadre des promotions 2013. Dans l'attente, un moratoire sur les CAP de promotions 2013 a été mis en place. Le travail des CAP régionales ainsi que des concertations locales a été remis à plat. Les CAP locales de promotions 2013 qui s'étaient tenues, ont été invalidées et les CAP nationales de promotions sont repoussées au 1er semestre 2013.

Deux mois après cette journée d'action et à seulement 1 mois de l'échéance fixée par votre représentant lors de l'entrevue du 27 septembre pour que des conclusions soient rendues sur le dossier prioritaire des personnels administratifs et techniques de catégorie C du METL/MEDDE, ni les syndicats ni les élu(e)s en CAP Nationales n'ont eu d'information émanant du ministère (cabinet ou DRH) sur l'état concret d'avancement de ce dossier.

En préalable à la CAP nationale des adjoints administratifs METL/MEDDE le 4 décembre, contrairement à ce qu'avait annoncé Mme EYSSARTIER (DRH du METL/MEDDE), la présidente de la CAP nationale n'a pas apporté d'élément nouveau aux représentants du personnel. L'ensemble des élu(e)s CGT, FO et CFDT a donc refusé de siéger.

En conséquence, je souhaite par cette lettre exprimer ma colère et je continue d'exiger d'être reconnu(e) pour mon travail en terme d'évolution de carrière, de salaire, de régime indemnitaire.

Je demande que les syndicats et les élu(e)s des CAP nationales soient réunis dans les meilleurs délais afin de débloquent ce dossier et de pouvoir travailler sur les éléments à transmettre à la ministre de la fonction publique, pour obtenir notamment de nouveaux taux d'avancements de grades et permettre de relancer les concertations locales et nationales pour les promotions 2013 au sein des corps de catégorie C du METL/MEDDE.

Je tiens à vous informer que je reste, avec mes collègues, mobilisé(e) pour répondre à un nouvel appel à l'action des syndicats représentés aux CAP nationales à qui j'apporte tout mon soutien pour obtenir satisfaction dans le cadre des revendications exprimées par les syndicats CGT FO CFDT.

*Signature*

## Budget Transports 2013

*Document complémentaire à l'analyse CGT du budget transports 2013 diffusée à travers le communiqué de l'UIT et du bulletin de l'UIT N° 73 de décembre 2012*

**Budget Transports : en peine sur l'investissement public qui pourtant joue un rôle déterminant pour l'environnement des entreprises et la mise à disposition des infrastructures nécessaires pour répondre aux besoins.**

**L'austérité aggrave la crise financière et va avoir raison des défis sociaux et écologiques qui sont immenses dans le secteur des transports.**

### Les lignes budgétaires :

Les crédits transports du **programme «infrastructures et services de transports»** s'élèvent à un peu plus de 4 milliards € en crédits de paiement en 2013 et portent pour l'essentiel sur l'exploitation, entretien des réseaux tous modes et des ports maritimes et fluviaux et aéroports, le soutien aux transports combiné....et aides aux opérateurs (hors AFITF).

Ils comprennent :

- Les crédits d'intervention de l'Etat concernant **l'action «infrastructures de transports collectifs et ferroviaires»** qui diminuent de 330 millions € par rapport aux crédits de la Loi de finances 2012 suite à la réduction de la subvention d'équilibre<sup>1</sup> versée à l'Agence de financement des infrastructures de transports de France (AFITF) ramenée à 700 millions € au lieu de 1,030 milliards € pour compenser l'insuffisance de ressources jusqu'à juillet 2013, date à laquelle entrera en vigueur l'écotaxe PL sur les trafics circulant sur le réseau routier national (RN) non concédé et les RD à forts trafics PL. Le concours de l'Etat à RFF pour la gestion de l'infrastructure ferroviaire s'élève à hauteur de 2,536 milliards € (subventions pour l'utilisation de l'infrastructure TER, TET et Fret + compensation tarifaire de l'Etat aux entreprises ferroviaires suite à l'augmentation importante des péages ces trois dernières années).
- Les crédits de **l'action «infrastructures fluviales, portuaires et aéroportuaires»**, à hauteur de 337 millions, qui intègrent 185 millions € supplémentaires pour le transfert de la masse salariale de 4300 agents à VNF à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013.
- Les fonds de concours apportés par l'AFITF à hauteur de 420 millions € pour honorer les engagements de l'Etat dans les contrats de projets Etat/régions pour les volets ferroviaires, transport combiné et transports collectifs, intègrent également les crédits de l'Etat au titre de l'engagement national pour le fret ferroviaire ainsi que les opérations de transports en commun en Ile de France.

<sup>1</sup> la subvention d'équilibre versée par le budget de l'Etat à hauteur de 700 millions d'€ (1,030 € en 2011) va aller en se réduisant jusqu'à la montée en charge des recettes de l'écotaxe en année pleine et des autres recettes extrabudgétaires de l'Agence

### **L'AFITF (Agence de financement des infrastructures de transport de France):**

Les crédits de l'Agence de financement des infrastructures de France (AFITF), opérateur de l'Etat, pour le financement des routes, des infrastructures de transport collectifs et ferroviaires ainsi que celles des aéroports, fluviales et portuaires, plafonnent à environ 2,2 milliards d'€ et restent du même niveau qu'en 2102. Ils intègrent *l'abondement de 400 millions d'€ d'une part de l'ECOTAXE poids lourds perçue sur le trafic PL de plus de 3,5t circulant sur les 12 000 km de routes nationales non concédées et RD à fort trafic PL, à partir de juillet 2013*. La pérennisation des ressources de l'AFITF<sup>2</sup> est annoncée par l'affectation de la totalité des recettes de l'écotaxe en année pleine, dès 2014, évaluée à environ 1,2 ou 1,3 milliards € brut desquels seront soustraites les dépenses de collecte et de gestion du système prévues dans le cadre du PPP avec la société AUTOSTRADE d'une durée de 12 ans, que la CGT a dénoncées pour le choix de privatisation de la mise en œuvre technique et de sa gestion, notamment la collecte des ressources qui relève de la mission publique des services des Douanes.

- ➡ ***Pour la CGT il est essentiel que le fléchage de l'écotaxe PL, mesure phare du Grenelle de l'environnement, soit garanti vers le financement des transports alternatifs à la route, les grands projets et la régénération ferroviaire, ce qui n'est pas le cas puisque l'agence en affecte une part à la route !***

### **Les transports ferroviaires :**

Le concours de l'Etat pour assurer l'équilibre financier du gestionnaire des infrastructures ferroviaires pour l'utilisation du réseau TER, TET et FRET s'élève à 2,536 milliards €. Il résulte pour partie, de **l'augmentation des péages** que payent les entreprises ferroviaires (usagers) : c'est un nouveau transfert de dépenses, principalement vers la SNCF (péages +11% en 2010 et 11,7% en 2011 avec +4,6% en 2012 et une révision de 2,8% demandés par RFF en 2013).

L'évolution des charges de production SNCF-infra, pour la régénération ferroviaire au titre de son rôle de délégué des infrastructures du réseau, se traduit par la pression sur l'organisation et méthodes de travail pour accroître des gains de productivité et optimiser les dépenses en respect des objectifs d'économies et de coûts du contrat de performances Etat/RFF. Les versements RFF à la SNCF augmentent seulement de 100 millions € par rapport à 2012 alors que les chantiers se multiplient et se complexifient dans l'organisation globale des circulations ferroviaires. **La CGT dénonce cette pression continue qui a des impacts sur la sécurité même des agents sur les chantiers qui ont été affectés par plusieurs accidents mortels ces dernières années.**

Le plan de régénération ferroviaire engagé pour les 3940 km de voies ne se fera qu'à la faveur des péages appelés à augmenter (3,6 milliards d'€ en 2013 contre 3,5 milliards en 2012). En appui des récents rapports d'audits du système ferroviaire qui appellent à l'impérieuse nécessité d'investir plus dans la régénération des voies du réseau principal. **La CGT met au cœur des évolutions du système ferroviaire, la question du désendettement de RFF (de plus de 29 milliards €) pour améliorer et développer le système ferroviaire dans son ensemble.** La séparation, depuis 1997 avec la création de RFF, de l'infrastructure de l'exploitation est un modèle qui «va dans le mur». Le Gouvernement vient de décider de la mise en place d'une structure de gestion des infrastructures unifiée (GIU) dans le cadre de la réforme ferroviaire....,

- ➡ ***La CGT revendique depuis lors de revenir à la gestion unifiée «de la roue au rail» au sein de l'entreprise SNCF intégrée.***

---

<sup>2</sup> Ressources extrabudgétaires de l'agence : **Ecotaxe PL** (environ 400millions € à partir de juillet 2013), **redevance domaniale** versées par les sociétés d'autoroute (environ 195 millions €), de la **taxe d'aménagement du territoire**, également prélevée par les concessionnaires d'autoroute (environ 555 millions €) et d'une part du **produit des amendes** des contrôle radars automatisés (environ 170 millions €)

### **La route :**

C'est un budget de 343,1 (millions € qui n'est pas à la hauteur des besoins nécessaires pour l'amélioration du taux de renouvellement des couches de surfaces de 4% en 2012, en baisse de 1 point par an (8,8 % en 2009). Rappelons que ce taux ne permet qu'un renouvellement tous les 20 ans en moyenne, alors qu'en 2009 suite aux 70 millions € du plan de relance, ce taux avait progressé à 8 % ce qui permet un renouvellement de la surface totale des chaussées tous les 15 ans ! Insuffisant également, pour traiter les dégâts des chaussées des hivers derniers et pour le bon fonctionnement des services la viabilité hivernale, en regard des crédits de paiement qui restent calés sur l'enveloppe de 2012 (134 millions €), **comme l'a démontré la CGT dans son MEMORADUM sur les épisodes neigeux 2010-2011 ayant paralysé les trains, les routes et les aéroports**. C'est ce qui avait abouti à une enveloppe supplémentaire de 45 millions, affectée en 2012 à cette mission.

Les dépenses concernant l'immobilier (220 CEI), radios et matériels techniques s'élèvent à 34 millions € dont 23,5 millions € de paiement du loyer au titre de l'investissement, la maintenance, l'entretien et les frais financiers du **contrat de PPP pour la réalisation des 63 CEI, conclus en 2009 pour une durée de 30 ans !**

Le fonds de concours de l'AFITF s'élève à 314 millions pour les investissements de mise en sécurité des tunnels et de régénération des chaussées et des OA dont 6 millions € pour les extensions d'aires de sécurité et de repos des conducteurs PL du réseau routier national non concédé (6 sites en 2012 pour 6 millions €).

- ➔ **La CGT revendique le retour des sociétés d'autoroutes dans le giron de l'Etat : alors même que leurs profits ne cessent d'enfler (+16% ces 5 dernières années), après les scandaleuses privatisations des sociétés d'autoroutes publiques en 2005. Ce sont des milliards € volés à la France qui vont dans les poches des concessionnaires et actionnaires. Une manne qui enfle à rythme constant, mais dont l'Etat qui en est privé et en aurait besoin, ni les usagers n'en profitent !**

### **Les transports collectifs urbains de province:**

Il y a une montée en puissance des projets de développement des réseaux de tramway et de bus en site propre en province suite aux deux appels à projets lancés en 2009 (dépenses engagées de 1,3 milliards €). Mais la volonté des collectivités locales de se lancer dans la perspective de l'ouverture par l'Etat d'un 3<sup>ème</sup> appel à projets est suspendue à de nouveaux leviers de financement!

- ➔ **La CGT revendique l'élargissement de l'assiette du versement de transport aux chiffres d'Affaires des entreprises et sa généralisation à toutes les entreprises comme l'appel à de nouvelles contributions des sociétés bénéficiaires du système de transport, notamment les taxes sur les plus values immobilières, au profit notamment des transports régionaux organisés par les régions AOT.**

### **Transport fluvial :**

Maintien des 56 millions € de contribution de l'Etat aux investissements des voies navigables qui s'intègrent au programme de 840 millions € annoncés pour la **relance de la voie d'eau** sur 2010-2013. Un budget de 135 millions € sur les 840 millions € annoncés devrait être géré par l'opérateur VNF en 2013 (dont le plan de charge prévisionnel triennal est cours d'élaboration<sup>3</sup>) ce qui ne fait pas le compte en regard des investissements engagés en 2010 et 2011 (environ 355 millions €).

**La loi du 20 janvier 2012, portant création de l'établissement public administratif VNF l'Agence nationale des voies navigables**, se traduira par le transfert -au 1er janvier 2013- d'environ 4300

<sup>3</sup> Ressources extrabudgétaires de VNF : fiscales (taxe hydraulique) environ 150 millions ; et ressources propres : (péages et devances domaniales): environ 215 millions ; ressources budgétaires sous forme de subventions de l'Etat et de l'Europe



agents de l'Etat (précédemment mis à la disposition) à VNF pour un montant de la masse salariale de 185 millions €. Des négociations sont en cours avec les OS et les agents, fortement mobilisés, pour défendre leurs garanties statutaires et sociales et leurs acquis sociaux.

- ➡ **La CGT n'accepte pas la suppression de 121 ETP -prévue en 2013- sur les 271 prévus au titre de la RGPP ni le blocage des recrutements d'ouvriers des parcs et ateliers sur les missions de maintenance.**

**Canal Seine Nord Europe**, le montage financier en PPP en cours de négociation «prend l'eau avant l'heure» du fait de l'insuffisance de ressources (au moins 2 milliards €) pour le bouclage avec Bouygues ; c'est l'illustration du bilan affligeant des PPP qui soumettent les investissements d'intérêt général à la logique des contraintes de rentabilité financière à rendement élevé pour les actionnaires. Sa réalisation est suspendue à la recherche de fonds auprès des collectivités et de l'Europe.

- ➡ **La CGT avance la création d'un pôle financier public pour mettre en œuvre des solutions de financement dans le cadre d'une maîtrise publique.**
- ➡ **la CGT demande que ce projet soit déclaré «grand chantier» afin de faire bénéficier les salariés du chantier (plus de 4500 en permanence) des garanties de bon fonctionnement des instances de consultation inter-entreprise (CE/DP/CHSCT) et d'apporter un maximum de garanties pour les salariés : leur hébergement et vie sociale ainsi que pour leurs emplois en amont, pendant et après le chantier (formation, reconversion sur des emplois de la région..)**

#### **Infrastructures portuaires :**

Une enveloppe de 67,4 millions sous forme de fonds de concours de l'AFITF, (part Etat dans les contrats de projet Etat/régions) sera consacrée à l'entretien des ports dont 52 millions € pour le dragage, au titre d'une tranche annuelle du plan de relance portuaire de 175 millions €, en application de la loi du 4 juillet 2008 de réforme des grands ports, portant ces engagement 2008-2013.

On est loin de rattraper le retard d'investissement des ports maritimes, du fait de l'incurie de l'Etat ces dernières décennies. En revanche, elle s'est traduite par la perte de maîtrise publique liée au transfert des outillages et au détachement des salariés de droit public (grutiers et portiqueurs) aux sociétés de manutention et armateurs.

- ➡ **La CGT revendique le retour des GPM à une maîtrise publique forte pour engager de véritable investissement de capacité portuaire et de modernisation des outillages.**

#### **Transports combinés rail/route, rail/mer et rail /fluvial :**

Maintien du soutien au transport combiné ferroviaire (19,5 millions€) : ferroutage entre France (Aiton/Modane) et l'Italie (Orbassano) + transport combiné ferroviaire, à travers des aides au démarrage ; transport combiné fluvial et maritime : 9 millions €.

#### **Transport routier :**

**L'aménagement des aires de repos et de sécurité pour les PL**, est prévu à hauteur de 6 millions € qui seront consacrés sur 5 sites du réseau routier hors autoroute, pour répondre aux demandes récurrentes des transporteurs et des conducteurs, face au déficit chronique de stationnement à l'approche des grandes agglomérations notamment sur les pénétrantes voies rapides. Mais cet effort est nettement insuffisant et il est à craindre qu'il ne serve qu'à sécuriser les PL, les marchandises et rien pour l'amélioration des conditions de travail des conducteurs.

- ➡ **La CGT revendique l'urgence de la réalisation des aires de repos sécurisées pour les conducteurs de PL, et la mise en place d'une contribution des entreprises de transports à l'amélioration des conditions de travail des conducteurs.**

### **Services publics et tarifications sociales de la SNCF:**

Maintien des 70 millions € de compensations de l'Etat qui sont largement financées par la SNCF...pourquoi ?

La conséquence directe de l'augmentation des péages ferroviaires, sur l'équilibre des comptes des TET, dit transports d'équilibre des territoires (anciens corails, lunéa et inter-cités) se situe sur le 1<sup>er</sup> poste de charge au titre des redevances d'usage que l'Etat doit compenser à la SNCF à hauteur de 325 millions d'€, majorée de 45 millions € pour 2013. Cette recette supplémentaire nécessaire est annoncée une opération blanche pour l'Etat, qui fait relever de 45 millions € le plafond de la taxe sur les résultats des entreprises ferroviaires de voyageurs (donc principalement la SNCF qui va aligner 200 millions € en 2013 au lieu de 155 millions € en 2012) à laquelle s'ajoute une contribution de solidarité territoriale payée par la SNCF (90 millions d'€). **La mesure est neutre pour l'Etat mais est refinancée par la SNCF.** Seuls 35 millions sont prélevés sur les sociétés d'autoroutes au titre d'une fraction de la taxe d'aménagement du territoire !

**Une enveloppe de 8,5 millions € en 2013** (10 millions € en 2012) au titre de loi SRU pour prendre en compte les réorganisations des services régionaux liés à la mise en service du TGV branche Est Rhin Rhône.

### **Réduction des emplois publics du ministère de l'écologie et de ses établissements publics:**

Au moins 1700 postes (ETP) tombent à la trappe du Ministère de l'Ecologie et du Logement et une réduction de 2,5 % dans les établissements publics de l'Etat en 2013: RGPP, réforme de l'Etat, auxquels s'ajoute le gel du point d'indice depuis 4 années ... et la casse des services publics de proximité (droit des sols-ADS-, assistance des collectivités en ingénierie et intervention en solidarité pour des petites communes –ATESAT).

### **Les aides aux transports routiers :**

C'est en quelque sorte plus de 410 millions € d'aides, si l'on additionne le remboursement de fraction de la TCIPP (taxe sur la consommation intérieure des produits pétroliers) aux sociétés de transport, les exonérations fiscales et les allègements des cotisations sociales patronales des employeurs de transport et armateurs.

- ➡ ***La CGT dénonce le fait qu'aucune analyse de ces aides et exonérations n'ait été réalisée et n'a pu démontrer l'utilité de ces aides pour la création d'emplois.***

### **La sécurité maritime (crédits du programme Sécurité maritime et des pêches et aquacultures):**

Une enveloppe de 194 millions € est réservée pour les missions opérationnelles notamment le contrôle de sécurité et de la sûreté maritimes ainsi que des pêches et de l'Aquaculture (avec une enveloppe de 52 millions € en baisse par rapport à 2012, suite au rattachement de la Direction des Pêches de l'ex ministère de l'Agriculture à celui de la mer) ; **un budget de fonctionnement des services en réduction de plus de 9 millions € (-5%)**, ce qui met encore plus la pression sur les services de contrôle en particulier de la sécurité des navires dont les missions de contrôle des navires de grande jauge ont été privatisées par l'intervention des **sociétés de classification** type VERITAS en conflit d'intérêt avec les grands armateurs. On est loin de répondre aux attentes des mesures ERIKA III et on n'en prend pas le chemin, tant que seront sous estimés voire négligés les besoins de renforcement du service public maritime de qualité, gratuit et indépendant.

- ➡ ***La CGT exige la restauration d'un dispositif de contrôle intégré pour la mise en œuvre d'une politique maritime cohérente à l'échelle des façades maritimes.***

## **Transport maritime :**

Un budget de l'enseignement maritime, qui après avoir été doté de l'enveloppe de transfert de la masse salariale de 194 ETP en 2012 à l'établissement public d'enseignement supérieur maritime (ENSM), reste exsangue de moyens financiers pour la formation initiale et secondaire dans les 12 lycées professionnels et pour la formation supérieure de l'Ecole Nationale Supérieure Maritime (ENSM) répartie sur 4 sites (Le Havre, Saint Malo, Nantes et Marseille).

- ➡ **La CGT a exigé une table ronde avec le ministre Frédéric CUVILLIER, en présence des Armateurs, de l'Etat et des OS, pour mettre en œuvre un plan stratégique pédagogique et des moyens ainsi que les engagements envers les élèves officiers pour un embarquement obligatoire dans leur cursus de formation à la STCW.**

**Maintien des aides aux Armateurs français (défiscalisation et exonérations des cotisations patronales ENIM) dans le cadre du soutien au Registre Français International (RIF), qui est pourtant un échec sous les conditions sociales actuelles auxquelles sont soumis les marins et officiers de la marine marchande.**

- ➡ **La CGT dénonce, depuis plusieurs années, la chute de l'emploi de marins nationaux sous statut ENIM et le développement continu du dumping social à travers la concurrence des pavillons de complaisance.**

Nous sommes face à un choix politique stratégique, celui de l'avenir du pavillon français sur le transport ferries du transmanche et en Méditerranée, qui risque de disparaître si rien n'est fait pour éradiquer la logique du dumping social qui fait rage conduisant à la baisse des prix et du coût du travail au mépris des conditions de travail et sociales des marins. **Une proposition de Loi est déposée, à l'initiative du groupe de Sénateurs Communistes, Républicains et Citoyens (CRC), pour créer l'obligation du premier registre à toutes les compagnies françaises et communautaires, basées en France et qui opèrent dans les secteurs de navigation exclus du RIF.**

## **2012 restera une année noire pour les marins français :**

- SEAFRANCE : c'est l'abandon de la filiale maritime de la SNCF,
- Brittany Ferries : économie drastique sur le dos des marins et officiers par abaissement de leurs rémunérations et dégradation de leurs conditions de travail sur Brittany ferries sur le transmanche, plan d'économie de la direction fortement dénoncé et combattu par les salariés en grève,
- SNCM : percutée par la concurrence sur fond de dumping social et fiscal de Corsica Ferries et la remise en cause de la délégation de service public sur la Corse,
- BWM : sa filiale française a été liquidée, 5 navires de transport de gaz et pétrole brut, sous pavillon français et 80 marins et sédentaires licenciés!
- Maersk tankers France : avenir sombre pour les 130 marins et sédentaires

## **Transport aérien :**

**Maintien des liaisons aériennes d'aménagement du territoire...mais fin de l'intégration de nouvelle liaison utile à la desserte des territoires.**

**Au sein du budget annexe Aviation Civile :** les effectifs inscrits au budget annuel du contrôle et exploitation aériens (BACEA) 2012, baissent à nouveau!

**Le low-cost d'Air France** se met en place sur le moyen courrier, à partir des aéroports régionaux (restructuration du pôle régional), suite au plan d'économies drastiques de plus de 2 milliards € et des emplois (- 5214) accentuant encore la productivité des salariés.

- ➡ **Un plan de combat de la direction d'Air France que la CGT refuse.**

# 13 décembre 2012

## Allons dire au Medef et aux employeurs : la précarité, la flexibilité, le chômage, les bas salaires : ça suffit !!!

***Nous voulons vivre mieux, de l'emploi stable et bien rémunéré pour tous !***

***Une protection sociale qui réponde à nos besoins !***

***Nous refusons la baisse des prestations de nos retraites complémentaires !***

***C'est le capital  
qui coûte cher !***

***Dividendes versés aux  
actionnaires du CAC 40 :  
39 milliards € en 2007,  
37 milliards € en 2008,  
35 milliards € en 2009,  
40 milliards € en 2010.***

***200 milliards d'€  
d'aides publiques, c'est  
l'équivalent annuel de  
la totalité des richesses  
créées par le secteur  
industriel en France.***

***Financement de la  
protection sociale :***

- ***1 % d'augmentation  
des salaires =  
+ 2,5 milliards d'€ ;***
- ***égalité salariale  
femmes / hommes =  
+ 4 milliards d'€ ;***
- ***10 000 emplois créés =  
+ 1,3 milliard d'€ ;***
- ***lutte contre le travail  
illégal = + 6 milliards  
d'€.***

Des négociations interprofessionnelles sont en cours entre les organisations syndicales de salariés et les représentants des employeurs sur la « sécurisation de l'emploi » et les « retraites complémentaires ARRCO - AGIRC ».

Le Medef utilise la crise pour imposer une véritable « régression sociale » en faisant un chantage permanent : les entreprises seraient au bord du gouffre, en grande difficulté, au point qu'il faudrait accepter une remise en cause des droits sociaux, plus de flexibilité pour les salariés, plus de facilité pour licencier pour les employeurs et tout cela au nom de la compétitivité...

**Ce serait la fin du contrat de travail qui fixe les conditions d'emploi, de travail et de rémunération.**

Le CDI serait encore trop rigide : le Medef veut généraliser les contrats de mission ou les contrats intermittents. Les procédures de licenciement seraient trop contraignantes, il veut limiter les recours en justice et les montants des indemnités, réduire les délais de procédure. Bref, tout pour contourner le licenciement économique et ses obligations vis-à-vis du salarié.

D'après le Medef, les entreprises ne pourraient plus financer les régimes de retraites complémentaires ; la seule solution serait une baisse drastique des prestations pour

18 millions de salariés et 11 millions de retraités. La perte du pouvoir d'achat pourrait s'élever à 6 % !

**Les efforts sont décidément toujours demandés aux mêmes !**

**La CGT a décidé d'alerter les salariés, les retraités, les privés d'emplois et les appelle à intervenir ensemble en direction des employeurs et du Medef le jeudi 13 décembre 2012 pour faire entendre leurs revendications dans les négociations.**

Nous contestons les 20 milliards d'euros supplémentaires « d'allègement du coût du travail » que vient d'obtenir le patronat. Ils s'ajoutent aux 172 milliards d'euros d'aides publiques dont bénéficient déjà les entreprises. Les derniers chiffres du chômage, avec 5,2 millions demandeurs d'emploi toutes catégories confondus, démontrent l'inefficacité de ces logiques.

Le gouvernement, suite à l'interpellation de la CGT, s'est engagé à évaluer l'efficacité des aides publiques. Il faut maintenant obtenir les modalités.

La CGT demande que les aides publiques servent à l'emploi, aux qualifications, à la recherche.

# Négociations en cours

L'avenir de l'industrie et de l'emploi nécessite un nouveau mode de développement fondé sur une véritable valorisation du travail. C'est le travail qui est créateur de richesse et c'est bien le capital qui coûte cher. Il faut que les richesses produites par le travail soient investies dans une politique qui place la réponse aux besoins sociaux au cœur de la relance économique. Cela passe par une véritable politique de création d'emplois stables et bien rémunérés pour toutes et tous, les jeunes, les salariés seniors et une protection sociale de haut niveau.

**Le social, c'est le moteur de l'économie. La vie, c'est tout le temps, pas seulement quand il y a du travail !**

## Retraite

Il n'y a pas d'urgence à traiter les régimes complémentaires puisque une concertation va s'ouvrir au printemps 2013 sur la retraite.

### La CGT propose :

- d'instaurer une modulation des cotisations patronales liées aux politiques d'emploi et de salaires des entreprises : plus elles précarisent, plus elles cotisent ;
- mettre à contribution les revenus financiers au même niveau que les cotisations en vigueur ;
- soumettre à cotisation l'épargne salariale, les bonus et les stocks options.

## Sécurisation de l'emploi

Pour les 7 millions de salariés qui changent ou qui perdent leur emploi chaque année, ils perdent la quasi totalité de leurs droits.

### La CGT propose :

- rendre effectif la transférabilité des droits et le maintien dans l'emploi ;
- instaurer des droits nouveaux d'intervention des représentants des salariés pour intervenir sur les stratégies des entreprises, notamment par un droit suspensif sur les licenciements et pour transformer la précarité en emploi stable ;
- davantage de droits pour les salariés précaires ;
- dissuader le recours abusif aux contrats précaires, agir sur le travail dissimulé et les ruptures abusives de contrats de travail.

**La mobilisation, c'est maintenant ! Il faut peser sur les négociations, sans attendre.**

**Le 13 décembre, dans les entreprises devant les chambres patronales, rassemblons-nous ! Parlons de nous ! Faisons-nous entendre !**

**Vous ne voulez pas en rester là ! Ensemble, dans le syndicat, nous serons plus fort.**

### Bulletin de contact et de syndicalisation

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Courriel : .....

Age : ..... Profession : .....

Entreprise (nom et adresse) : .....



Bulletin à renvoyer à La CGT, espace Vie syndicale, case 5-1, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex,  
téléphone : 01 55 82 81 94, fax : 01 48 51 51 80, courriel : orga@cgt.fr. **Vous pouvez aussi adhérer en ligne sur [www.cgt.fr](http://www.cgt.fr)**

4 septembre : présentation par la ministre de la Réforme de l'Etat, de la Décentralisation et de la Fonction publique du calendrier de travail prévisionnel

semaine du	LE DIALOGUE SOCIAL		L'EXEMPLARITE DES EMPLOYEURS PUBLICS		PARCOURS PROFESSIONNELS, CARRIERES, REMUNERATIONS	
	Réformer avec les agents	Droits et moyens syndicaux	L'exemplarité des employeurs	Les conditions de vie au travail	Parcours professionnels, mobilité	Carrières, rémunérations
10-sept					CSFPE du 11 sept : abrogation du décret réorientation professionnelle	
17-sept			Lancement de la négociation égalité professionnelle 20/09 9h30 CESE			
24-sept			ANT : comité de suivi de l'accord du 31 mars 2011 24/09 14h30 DGAFP RDC			
01-oct		RI et Moyens du CCFP 05/10 9h30 DGAFP				
08-oct		Circulaire d'application du décret du 28 mai 1982 10/10 9h30 DGAFP	Egalité professionnelle : lancement des discussions 9/10 9h30 DGAFP RDC		Lancement de la concertation sur les parcours professionnels, carrières, rémunérations 10/10 16h30 CESE	
15-oct	Bilan de la RGPP et première information sur la décentralisation 17/10 16h CESE					Bilan évolution globale des rémunérations 17/10 9h30 Atrium 205
22-oct		Moyens syndicaux et Bilan des élections professionnelles 26/10 9h30 DGAFP RDC	Négociation égalité professionnelle : pistes 23/10 9h30 DGAFP			
29-oct						
05-nov						
12-nov				Lancement de la concertation sur le plan amélioration des conditions de vie au travail 12/11 16h30 PMF Bloch lainé		
19-nov	Amélioration des pratiques d'encadrement 21/11 9h30 atrium 213	CSFPE 21/11 17h00 Bloch lainé PMF	Négociation égalité professionnelle 19/11 14h30 DGAFP RDC ANT : conditions d'emploi 22/11 9h30 Atrium 205		Fusion des corps 22/11 14h30 DGAFP	
26-nov			Négociation égalité professionnelle 27/11 14h30 RDC DGAFP			Rémunérations indiciaires (grilles) 29/11 14h30 Vauban 6063 ouest 1
03-déc	MAP : instances de concertation 3/12 16h30 atrium 205			Concertation amélioration des conditions de vie au travail 6/12 14h30 Vauban 61 nord1	Mobilité entre ministères et fonctions publiques dispositifs d'attractivité 05/12 9h30 DGAFP RDC	
10-déc		Bilan d'étape sur la mise en œuvre des moyens syndicaux 14/12 9h30 DGAFP RDC	ANT : conditions d'emploi 13/12 9h30 ENA			Régimes indemnitaires 14/12 14h30 Vauban 64 sud 1
17-déc	MAP : décentralisation (présence Ministre) 17/12 16h00 DGAFP	CSFPE 2 <sup>nd</sup> e délibération techniciens de sécurité sanitaire 17/12 14h30 DGAFP	Négociation égalité professionnelle 20/12 14h30 Vauban 61 nord 1			Mesures catégorielles 19/12 14h30 DGAFP RDC
24-déc						

semaine du	LE DIALOGUE SOCIAL		L'EXEMPLARITE DES EMPLOYEURS PUBLICS		PARCOURS PROFESSIONNELS, CARRIERES, REMUNERATIONS	
	Réformer avec les agents	Droits et moyens syndicaux	L'exemplarité des employeurs	Les conditions de vie au travail	Parcours professionnels, mobilité	Carrières, rémunérations
31-déc						
07-janv		CSFPE 08/01 10h00 Bloch Lainé PMF		Concertation amélioration des conditions de vie au travail 10/01 14h30 PMF Bloch Lainé		
14-janv		Rénovation du dialogue social 15/01 DGAFP RDC	Réunion conclusive égalité professionnelle 17/01 10h PMF Bloch lainé			
21-janv				Concertation amélioration des conditions de vie au travail 22/01 14h30 DGAFP RDC	Parcours de carrière 24/ 01 DGAFP RDC	
28-janv	Ouverture de la concertation sur la déontologie et valeurs de la fonction publique 29/01 9h30 DGAFP RDC				Action sociale 31/01 9h30 DGAFP RDC	
04-févr			ANT : EP dérogatoires 05/02 9h30 DGAFP		Fusion de corps 04/02 14h30 DGAFP Bilan et clôture de la concertation et perspectives pour une négociation : calendrier, méthode 7/02 10h PMF Bloch lainé	
11-févr				Réunion conclusive amélioration des conditions de vie au travail 12/02 10h PMF Bloch lainé	Lancement de la concertation Formation professionnelle 14/02 14h30 DGAFP RDC	
18-févr		Lancement de la négociation sur la carrière des agents investis de mandats syndicaux 19/02 9h30 DGAFP RDC				
25-févr			Gestion des âges 27/02 DGAFP RDC 14h30	Concertation 28/02 DGAFP	Formation professionnelle 26/02 14h30 DGAFP RDC	
04-mars						
11-mars						
18-mars			Gestion des âges 21/03 14h30 DGAFP RDC		Formation professionnelle 19/03 14h30 DGAFP RDC	
25-mars				Concertation 28/03 9h30 DGAFP RDC		
01-avr		Carrière des agents investis de mandats syndicaux 03/04 9h30 DGAFP RDC	Diversité et recrutement dans la fonction publique 04/04 9h30 DGAFP RDC			
08-avr				Concertation 11/04 9h30 Vauban 64 – sud 1		
15-avr		Conclusion de la négociation sur la carrière des agents investis de mandats syndicaux 18/04 10h PMF Bloch lainé	Diversité et recrutement dans la fonction publique 25/04 DGAFP RDC 9h30			

semaine du	L'EXEMPLARITE DES EMPLOYEURS PUBLICS		PARCOURS PROFESSIONNELS, CARRIERES, REMUNERATIONS		LE DIALOGUE SOCIAL	
	Réformer avec les agents	Droits et moyens syndicaux	L'exemplarité des employeurs	Les conditions de vie au travail	Parcours professionnels, mobilité	Carrières, rémunérations
22-avr						
29-avr						
6-mai						
13-mai				Concertation 16/05 9h30 Vauban 61 – nord 1		
20-mai						
27-mai						
3-juin				Concertation 06/06 9h30 DGAFP RDC		
10-juin						
17-juin				Concertation 18/06 9h30 DGAFP RDC		
24-juin						

Document de travail





**FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT  
ET DE L'ENVIRONNEMENT**

---

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –  
E mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

**Attention nouveaux numéros au 1<sup>er</sup> décembre 2012**

**Annuaire de la Fédération & des organisations à Montreuil**

<b>Nom Prénom</b>	<b>Numéro de téléphone</b>
<b>Standard – Secrétariat</b> <b>Michèle BARTOLINI</b>	<b>01 55 82 88 75 – Fax : 01 48 51 62 50</b>
<b>Nicolas BAILLE</b> Secrétaire Général	<b>01 55 82 88 81</b>
<b>Jean-Marie RECH et Maurice BARLA</b> Secrétaires Généraux adjoints	<b>01 55 82 88 80</b>
<b>Didier PACOT</b> Secrétaire à la vie syndicale	<b>01 55 82 88 84</b>
<b>Eric BERNARD</b> Trésorier adjoint	<b>01 55 82 88 89</b>
<b>Isabelle PERON</b> Secrétaire à la politique revendicative	<b>01 55 82 88 85</b>
<b>Francis COMBROUZE</b> Secrétaire Général de l'UFE	<b>01 55 82 88 86</b>
<b>Christophe HEGOT</b> Site et Circulaire fédérale	<b>01 55 82 88 79</b>
<b>Thierry GAGNADOUX</b> Equipe technique, fichier et commande	<b>01 55 82 88 82</b>
<b>Pierre THOMAS, Fabienne TATOT,</b> <b>Bernard SALANDRE - OFICT</b>	<b>01 55 82 88 72</b>
<b>Charles BREUIL, Daniel BRO, Nivano</b> <b>FIOROT – SNOPA-CGT</b>	<b>01 55 82 88 77 – Fax : 01 48 51 60 31</b>
<b>François-Bernard LOUET</b> Vie syndicale SNOPA-CGT	<b>01 55 82 88 79</b>
<b>Philippe GARCIA</b> Secrétaire Général de l'USSER-CGT	<b>01 55 82 88 74</b>
<b>Local reprographie - Courrier</b>	<b>01 55 82 88 71</b>